



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

DOSSIER DE RENTRÉE

2 0 2 3 - 2 0 2 4



ÉDUCATION NATIONALE,
JEUNESSE ET SPORTS
EN ARDÈCHE
POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

- Couverture-

« Espace contemporain » - Création d'élèves de CE2 – CM1 de l'école élémentaire Le Mazet de Guilhaud Granges. Exposition Les Arts au château – mars 2023

Edito

Ambition pour les jeunes Ardéchois !

La direction académique mobilisera à nouveau à cette rentrée l'ensemble des acteurs du périmètre scolaire et éducatif. Après un été durant lequel les services de la direction académique sont restés actifs au service notamment des centres de vacances nombreux en Ardèche, les élèves retrouvent le chemin des écoles, des collèges et des lycées. Ensemble avec les collectivités territoriales, nous oeuvrons pour offrir les meilleures conditions de travail à la jeunesse ardéchoise pour laquelle nous déployons des projets ambitieux.

Assurer à chaque jeune ardéchois les conditions de sa réussite scolaire

Dans chaque école, l'accompagnement de tous les élèves est une priorité pour les professeurs. Les dispositifs d'accompagnement pédagogique sont renforcés. Le parcours des élèves est jalonné de temps d'évaluation destinés à mettre en place des remédiations quand cela s'avère nécessaire. L'inclusion des élèves à besoin éducatif particulier est une priorité avec un nombre sans cesse croissant d'accompagnants et des dispositifs (ULIS) qui répondent aux besoins de tout le territoire.

A l'entrée en 6^{ème}, chaque élève pourra bénéficier d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français. Tous les élèves de 6^{ème} bénéficieront de la généralisation du dispositif « devoirs faits ». Des professeurs de collège mais aussi des écoles interviendront dans ce cadre.

La sécurité demeure la priorité première. Dans le domaine du harcèlement, les dispositifs de formation vont s'amplifier avec l'action Phare. Tous les niveaux d'enseignement sont concernés pour répondre aux signaux d'alerte. Un référent départemental est recruté.

Une même ambition pour tous les territoires

L'Ardèche se caractérise par une géographie et une sociologie contrastées. Les territoires ruraux font l'objet d'une attention particulière. A la convention ruralité départementale viendront se substituer des Territoires Educatifs Ruraux qui permettront de fédérer tous les acteurs structurels dont les communautés de communes, les communes, la CAF, ...

Les Réseaux d'Education Prioritaire (Annonay et Bourg-Saint-Andéol) sont rejoints par des écoles et collèges en Contrat Local d'Accompagnement scolaire.

Notre Ecole faisons-la ensemble !

Sur la base de projets pédagogiques élaborés par les équipes, plusieurs écoles et établissements de l'Ardèche vont bénéficier d'un soutien financier conséquent pour mettre en œuvre leurs projets destinés à la réussite de tous. C'est une belle opportunité pour expérimenter, explorer de nouveaux horizons. Ainsi des laboratoires de mathématiques, des parcours linguistiques, l'accès à la culture, ... vont voir le jour ou se développer sur l'ensemble du territoire ardéchois avec un soutien financier important de l'Etat.

L'accès au numérique pour tous :

La configuration géographique de l'Ardèche nécessite que les liens se renforcent en utilisant les moyens de communication numérique. Ainsi sera proposé cette année un Espace Numérique de Travail pour toutes les écoles publiques avec un partenaire. Le site de la direction académique sera actualisé avec des espaces de travail ouverts aux professionnels et à tous les publics. La lettre d'information destinée aux écoles sera étendue aux collèges et lycées.

L'engagement, l'ouverture et l'ambition

A travers le déploiement du Service National Universel, des classes défense, du conseil départemental des jeunes, de la relation partenariale renforcée avec le monde économique, des projets à l'international,... nous offrirons de meilleures conditions pour la réussite des élèves. Dans chaque lycée professionnel est créé un bureau des entreprises avec un professionnel dédié. La plateforme informatique innovante portée par le conseil départemental doit permettre à tous les élèves de 3^{ème} de trouver un stage de découverte qui leur permettra d'explorer un nouvel univers.

La jeunesse dans toutes ses dimensions

Au-delà du temps scolaire, il est indispensable de poursuivre l'action éducative. Ainsi des Projets Educatifs de Territoires naîtront prochainement. Les centres de Loisirs sans hébergement, les associations font l'objet d'un accompagnement spécifique par le Service Départemental à la Jeunesse et aux Sports.

2023/2024 : une année sportive !

Génération 2024, les sections sportives sont autant de dispositifs qui se déploient dans les écoles et établissements ardéchois. A cette rentrée 6 collèges vont expérimenter le nouveau dispositif « 2 heures de sport au collège » qui permettra d'explorer de nouvelles pratiques sportives dans son environnement proche.

Toutes les équipes de la direction académique et les 6000 personnels de l'éducation nationale dans le département sont mobilisés pour que les jeunes Ardéchois réussissent un parcours de qualité avec une orientation choisie.

A tous, je souhaite une très belle nouvelle année scolaire !

Thierry AUMAGE
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Education Nationale de l'Ardèche

Sommaire

Sommaire	5
Organigramme de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.....	7
L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN ARDECHE.....	8
Le réseau scolaire public en Ardèche – 1^{er} et 2nd degrés	9
Les réseaux pédagogiques	9
Les circonscriptions.....	10
La circonscription d'Annonay.....	11
La circonscription Aubenas Le Cheylard	12
La circonscription Cévennes Vivarais	13
La circonscription Guilherand Granges	14
La circonscription Le Teil.....	15
La circonscription Privas Lamastre.....	16
Les collèges	17
Les lycées	19
Accompagner tous les élèves vers leur réussite scolaire.....	20
Notre Ecole faisons-la ensemble.....	20
ERASMUS et l'international	21
EMILE et les langues vivantes étrangères dans les collèges	23
Langues vivantes étrangères dans les lycées	24
Le numérique en Ardèche.....	25
La nouvelle 6ème à la rentrée 2023.....	26
L'évaluation des écoles et établissements.....	27
L'éducation prioritaire	28
Contrats locaux d'accompagnement	29
Accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers.....	30
Les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés	30
Les unités localisées pour l'inclusion scolaire	31
Les dispositifs et les structures d'adaptation.....	33
Accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation.....	34
Parcours Avenir.....	34
Exemple d'une classe délocalisée en entreprise : Le Collège de Le Cheylard à la Voulte chez Frégate Aéro.....	36
Le partenariat.....	37
Orientation et parcours des élèves.....	38
L'accueil et la scolarisation des élèves allophones	39
Les jeunes en situation de décrochage	40
L'ouverture artistique et culturelle	42
Pass Culture	42
Les Conventions Territoriales d'Education Artistique et Culturelle	43
Les chorales.....	44
Les classes Orchestre et les Classes à Horaires Aménagés Musicales	45
Opérations départementales.....	47
Sport et EPS	50
L'UNSS en Ardèche.....	50
Génération 2024	51
Savoir Rouler.....	52
Savoir Nager.....	53
30 minutes d'activité physique quotidienne	54
Les sections sportives	55

2 heures de sport au collège - nouveauté rentrée 2023	56
Convention avec les comités sportifs	57
Pass'sport	57
Politiques jeunesse	58
Le Service National Universel en Ardèche	58
Valeurs de la République et laïcité	60
Projets éducatifs de territoire / Plan Mercredi	61
Colos apprenantes	62
Promotion de la santé en faveur des élèves	63
L'organisation pour 2023-2024	64
Le service social en faveur des élèves	66
Prévention du harcèlement scolaire : Programme pHARe.....	68
Accompagner les personnels	69
Le service médical et social de prévention	69
Le Partenariat avec la MGEN : le réseau PAS	74
<i>L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ EN ARDÈCHE</i>	75
Le premier degré	76
Le second degré	77
L'offre de langues vivantes au collège et au lycée	78
Les formations Post Bac	79
<i>ANNEXES</i>	80

Organigramme de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Conseillers techniques

IEN ET – Christine, JULIEN-MAISONNEUVE
IEN IEF – Sophie DESBRUN
Chargé de mission sécurité et suivi du CNR : Philippe BERLIN
Infirmière conseillère technique départementale - Sylvaine REYNET
Conseillère technique de service social départementale – Valérie MAILFERT
Médecin de prévention - Docteur Laurence MAILLES
Assistante sociale des personnels – Muriel ENGELBACH
Directrices départementales UNSS, conseillère technique sport scolaire – Bénédicte CASADO

Conseillers pédagogiques départementaux

CPD innovation – EDD - Référente CNR - Nelly DEJOURS
CPD EPS parcours citoyen - Isabelle JOLY
CPD EPS parcours santé - Fabien EYSSETTE
CPD LV/Maitrise de la langue - Jean Noël BRENEY
CPD Formation continue - Laurence DESCHAUX
CPD Arts plastiques – Estelle GERLAND
CPD Musique – Emmanuel FALQUIERES
CPD Numérique/Maths – Marie RIEU
CPD Numérique - Alice BARRE-BOUGEARD
CPD Maternelle - Isabelle FONTAINE-VIVE-CURTIZ
Chargée de mission 2nd degré action culturelle et pédagogique – Cécile BODDAERT

ASH

Secrétariat : Laura HEYRAUD
Orientation en SEGPA : Triphine FALLIGAN
Référente autisme : Patricia HIRT

Thierry AUMAGE
 Inspecteur d'académie
 Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Cabinet de l'IA-DASEN
 Isabelle SANJAL

Isabelle CHAILLAN
 Secrétaire générale

Secrétariat général
 Anne-Marie GINEYS
 Valérie BLACHIER

Cédric JESIONOWSKI
 ADASEN
 Chargé du 1^{er} degré

Pascal RECK
 IEN IO
 Chargé du 2nd degré

SDJES - Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports
 Olivier PARENT
 Inspecteur et Chef de service

Secrétariat technique : Laurent ROUILD, Fabienne PONTHER, Françoise VILLARET
Conseillers Pôle jeunesse engagement : Lionel MIGLIORINI, Pierrick PONSONNET
Conseillers Pôle Sports : Jean-François DALLER, Pascal CHICHIGNOUD

Service de santé et Service social en faveur des élèves
 Secrétariat et mesures particulières aux examens : Cécile ARCHINARD

Services en faveur des personnels
 Adjoint au conseiller de prévention académique hygiène et sécurité (26/07) : Christophe VALLA
 Directeur délégué aux ressources humaines territorialisé : Xavier FAVREAU
 Conseillère en ressources humaines de proximité : Flore MIGNON

Assistance informatique de proximité
 Gilles PERGE
 Jérémie LOUIS-MIRTILE
 Dominique TUDAL

SMEP 1D

Cheffe de service
Pascalie RIOU
 Adjointe à la cheffe de service
 Séverine BLANC

Gestion collective
 Nelly BERNARD
 Amandine FASOLI

Gestion individuelle multiples et suppléants
 Nathalie VERGNES
 Magali VINÇOT

• Ardèche
 • Drôme
 • Haute-Savoie
 • Savoie

Françoise COUSSIEU
 Amandine FASOLI
 Camille VIGNAL
 Nathalie VERGNES
 Natacha DEVES
 Laurence GENNARDI
 Séverine BLANC

• Accidents de service 5 départements

MISSIONS
 Gestion individuelle et collective des enseignants des établissements privés de l'académie, C.C.

INSTANCES : CCM.

Pôle 1

Cheffe de service
Murielle DELDON

- Gestion administrative des enseignants du 1^{er} degré public, et formation continue

Patricia OTT
 Mouvement des enseignants du 1^{er} degré, gestion des emplois (congés formation, congés parentaux, temps partiel, détachements, disponibilités)

Nathalie POTEL
 Formation continue, avancement, promoteurs, bacs d'appui, rendez-vous de carrière, INEA-TECAT.

Cathie ROUSSILLON
 Accidents de service, postes adaptés, aides médicales, compte personnel de formation, cumul d'activités, suivi des PES.

- Moyens des établissements publics et privés du 1^{er} degré

Thierry CAZALES - Public
 Octavie MONNIOT - Privé

Gestion départementale du remplacement
 Hélène COSIE
 Octavie MONNIOT

Mise en œuvre des remplacements des enseignants sur le département, en lien avec les circonscriptions du 1^{er} degré

INSTANCES: CSA-SD, CAFD.

Pôle 2

Cheffe de service
Patricia AURANGE

- Vie de l'école

Nathalie LEGAY / Charlene PONSON
 Ecoles et établissements relevant des circonscriptions de Privas-Lanastre et Annonay

Marie-Anne KERHIR
 Ecoles et établissements relevant de la circonscription de Guilherand-Granges

Caroline RUCKEBUSCH
 Ecoles et établissements relevant des circonscriptions d'Aubenas-Le Cheylard et Cévennes-Vivarais

Gwenola PASQUALE
 Ecoles et établissements relevant de la circonscription de Le Teil

- Organisation pédagogique et gestion des moyens d'enseignement des collèges

Audrey ROUSSIGNOL – collèges publics
 Gwenola PASQUALE – collèges privés

MISSIONS
 • Affectation des élèves en collège et en lycée, Voyages scolaires 1^{er} et 2^d degré public,
 • Instructions dans la famille, CNEP règlementé
 • Conseils de discipline, Absentéisme,
 • Concours et prix divers,
 • Interventions extérieurs,
 • Elections conseils d'école et conseils d'administration.

INSTANCES : CSA-CD, Commissions d'appel

Pôle 3

Cheffe de service
Danièle BLAMBERT

MISSIONS
 Gestion administrative des AESH
 Gestion du matériel pédagogique adapté
 Gestion budgétaire et financière
 Accueil et service intérieur
 Gestion immobilière et matérielle

Service de l'école Inclusive
 Recrutement, suivi de l'implantation des AESH, organisation des temps de formation
 Gestion du matériel pédagogique adapté

Laura HEYRAUD
 Secrétaire

Laure SCHIAVONE
 Marie DUBOIS
 Correspondantes du SDEI

Pôle affaires financières
 Catherine MARTIN-BORRET
 Suivi des BOP 214, gestion courante
 Isabelle MOUNIER
 Suivi des BOP 140 et 230
 Formation continue
 Amélie ROBERT
 Action sociale des personnels
 Déplacements amissions
 pédagogiques

Service mutualisé académique de l'enseignement privé du 1^{er} degré

Pôle école Inclusive, logistique et financier



L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN ARDECHE



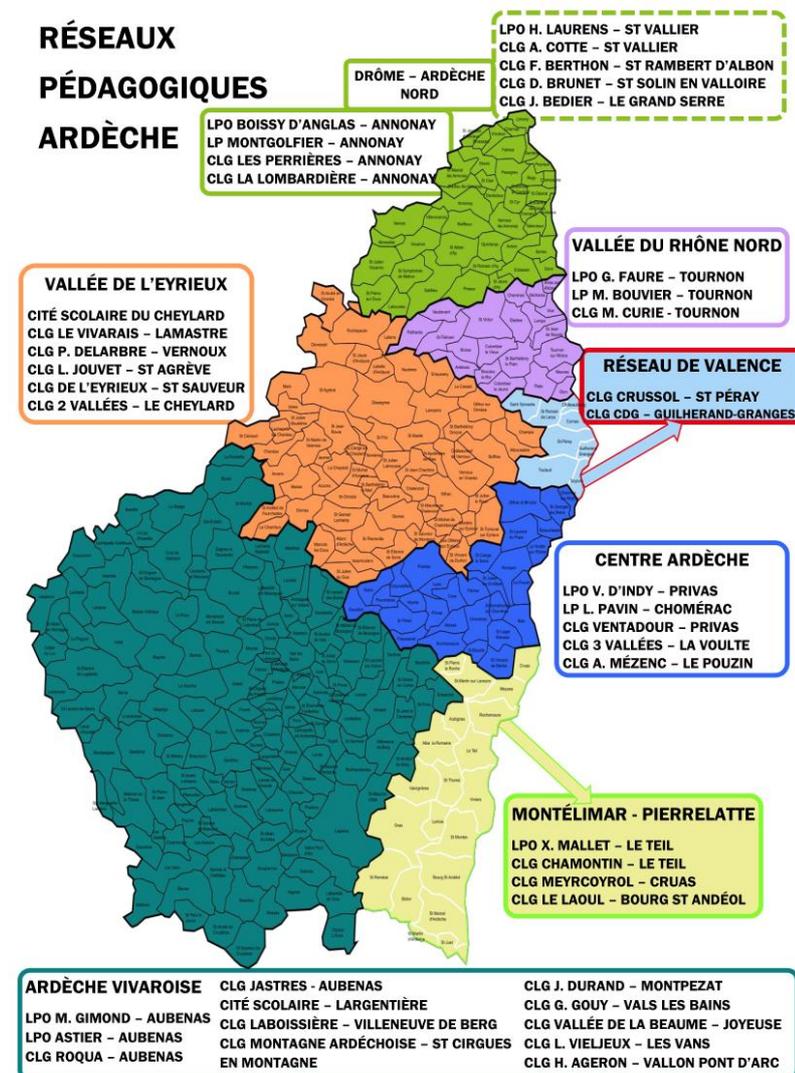
Le réseau scolaire public en Ardèche – 1^{er} et 2nd degrés

Les réseaux pédagogiques

Les réseaux pédagogiques permettent de cibler au plus juste les besoins éducatifs, sociaux, économiques et culturels des élèves ainsi que de leur famille, en regard de leur bassin de vie. L'Ardèche est un territoire contrasté et cette dynamique, mise en œuvre depuis 2020 permet de réduire certaines inégalités liées à la variété du territoire et de garantir notamment l'harmonisation des enseignements dispensés.

C'est par la mutualisation des ressources disponibles (numériques, humaines, artistiques, associatives...) et par l'investissement de chacun des acteurs dans des projets variés et ambitieux au sein d'un même réseau, qu'il sera possible à court terme d'offrir un accès égal à toutes les opportunités de formations, qu'elles soient scolaires, artistiques, universitaires... et cela en créant des liens entre les différentes populations d'élèves, de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur.

Un travail collaboratif entre l'Éducation nationale et tous ses partenaires (collectivités, organismes sociaux, directions culturelles...) est déjà en place avec un objectif fort : favoriser l'égalité des chances pour tous les élèves du département, quel que soit leur lieu de vie.



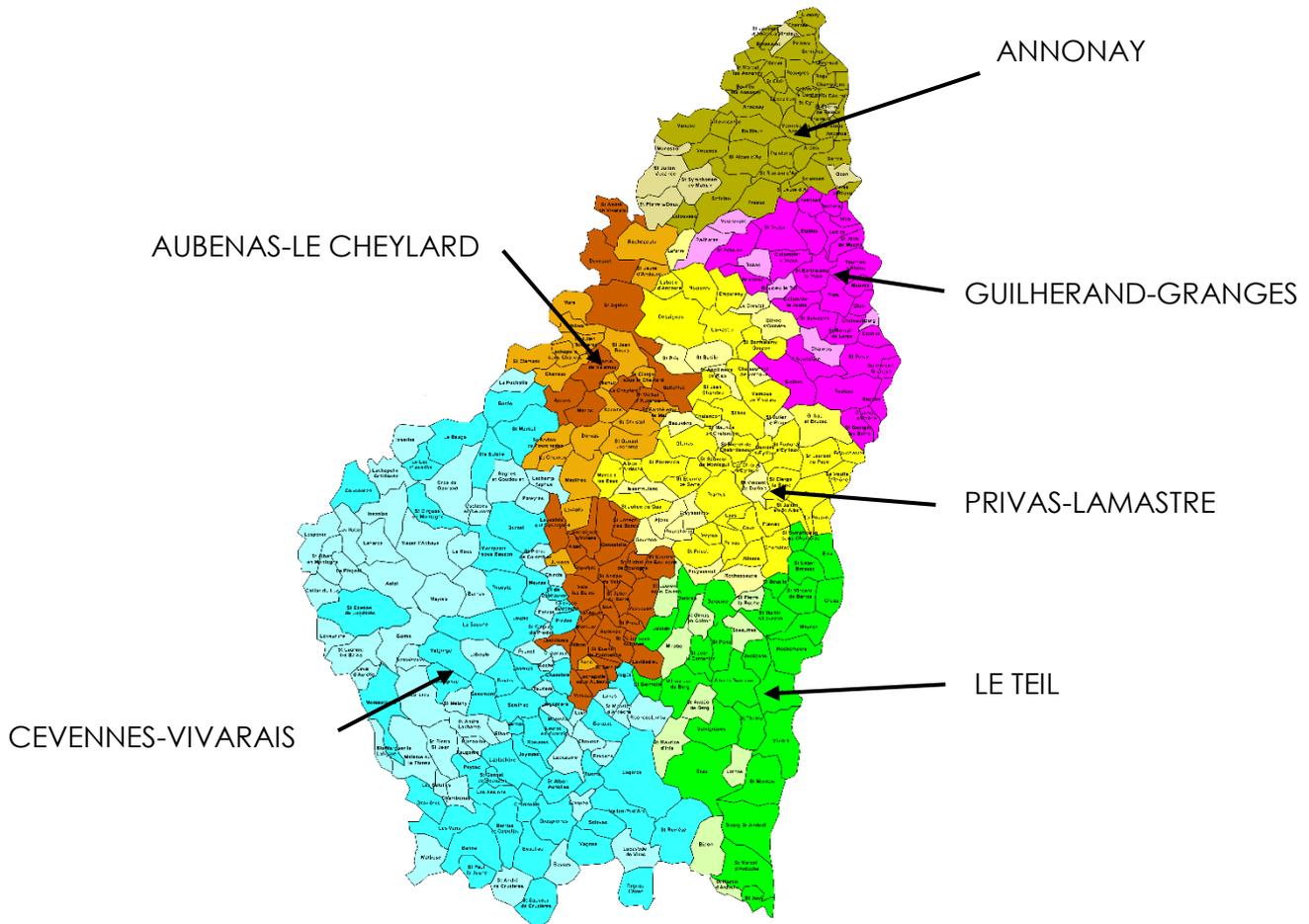
FOCUS

Un outil de mise en cohérence des parcours éducatifs

Favoriser l'interconnaissance des équipes éducatives, développer les liaisons écoles-collèges et collèges/lycées, penser le parcours scolaire des élèves dans sa globalité, favoriser les synergies, partager les bonnes idées... sont quelques-unes des possibilités qu'offrent les réseaux pédagogiques.

Ces réseaux sont pilotés par des acteurs impliqués dans l'animation pédagogique de ces territoires : IEN de circonscription, IA-IPR et chefs d'établissements du second degré. Cependant, il appartient également aux équipes éducatives de s'emparer de cet outil. Celui-ci peut par exemple permettre à un projet « Notre école faisons-la ensemble » du Conseil national de la refondation d'acquiescer une autre dimension en créant des liens avec d'autres établissements engagés dans des processus de réflexion similaires et/ou complémentaires.

Les circonscriptions



* Zones éclaircies : zones sans école

Coordonnées des circonscriptions du 1^{er} degré

Annonay – IEN Jean-Loup NAVET : Rue Jacques Prévert, 07100 **ANNONAY**

Ce.dsden07-ien-annonay@ac-grenoble.fr - Tél. 04 75 33 71 21

Aubenas Le Cheylard – IEN Annelise BARBERO : 15 avenue de Sierre – Bât 26, 07200 **AUBENAS**

Ce.dsden07-ien-aubenas-le-cheylard@ac-grenoble.fr - Tél. 04 75 35 01 11

Cévennes Vivarais – IEN Fabien DARNE : 15 avenue de Sierre – Bât 26, 07200 **AUBENAS**

Ce.dsden07-ien-cevennes-vivarais@ac-grenoble.fr - Tél. 04 75 35 68 33

Guilherand-Granges – IEN Patrick RANC : 251 rue A. France, 07503 **GUILHERAND-GRANGES**

Ce.dsden07-ien-guilherand-granges@ac-grenoble.fr Tél. 04 75 44 69 09

Le-Teil – IEN Carole PREULIER : 3 place Jean Macé – 07400 **LE TEIL**

Ce.dsden07-ien-le-teil@ac-grenoble.fr Tél. 04 69 26 81 53

Privas Lamastre – IEN Ingrid LAVALLEE : 18 place André Malraux, CS 10627, 07006 **PRIVAS**

Ce.dsden07-ien-privas-lamastre@ac-grenoble.fr Tél. 04 75 66 93 33

La circonscription d'Annonay

IEN : Jean-Loup NAVET

Équipe de circonscription : Sandra GERET-FANGET, secrétaire, Véronique FERNANDEZ, CPC généraliste, Céline SOURIMANT, CPC EPS, Frédéric MISERY, E-RUN, Isabelle HALTER, coordonnatrice REP 1^{er} degré, Katia VALLON, référente AESH.

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- Urbaines (Annonay avec 17 000 habitants) avec des ressources importantes en termes culturels mais également des problématiques liées à une paupérisation du centre-ville ; 6 écoles sont en réseau d'éducation prioritaire ;
- Rurales avec certains secteurs enclavés (des RPI) ;
- Semi-rurales ou rurbaines, accueillant des urbains qui viennent s'installer dans cette région, attirés par la ruralité ;
- 64% des communes regroupent une population de moins de 1000 habitants, Annonay étant la seule commune au-dessus des 5 000 habitants ;
- Géographiquement, la circonscription s'étend sur un territoire d'une vingtaine de kilomètres autour d'Annonay.



*Dont 6 écoles en REP

Priorités de la circonscription

- Agir sur le climat scolaire spécifiquement par les leviers de la coéducation, du bien-être et de la qualité de la vie à l'école ;
- Développer la professionnalisation des enseignants en mathématiques et en français. L'évaluation positive, l'explicitation des apprentissages et l'organisation pédagogique des classes groupes ou ateliers restent au cœur des actions menées ;
- Un focus est mis sur l'enseignement moral et civique, la lutte contre le harcèlement, la laïcité et les valeurs de la République. Le travail se poursuit sur le développement de l'usage du numérique, l'enseignement de l'oral et des langues avec la mise en place du premier dispositif Emile dans la circonscription à la rentrée.
- Développer la personnalisation des parcours à travers une réflexion pour la réussite de tous les élèves autour de l'école inclusive et de la prise en charge de la difficulté scolaire ; le PIAL des Perrières poursuit son développement et son action.
- Accompagner le travail des conseils des maîtres et des équipes éducatives par le pôle ressource.

46 ÉCOLES PUBLIQUES

5 écoles maternelles
5 écoles élémentaires
36 écoles primaires
22 écoles privées

2 SECTEURS DE COLLÈGE

La Lombardière - Annonay
Les Perrières - Annonay

PÉRISONS 2023

3900 élèves environ

Focus - Un territoire ouvert sur la France, le monde, le sport et les arts

De nombreuses écoles organisent des classes de découverte avec nuitées (sport, environnement, arts) : l'une d'entre elles a visité cette année l'Assemblée Nationale et a été reçue par le ministre du travail ! D'autres ont proposé des projets vélo ambitieux qui ont emmené pendant plusieurs jours des élèves sur les routes du département et au-delà. Des professeurs de la circonscription sont partis en voyage d'études aux Pays-Bas et en Italie grâce aux financements Erasmus.

Au niveau sportif, tous les élèves bougent grâce à la généralisation des Activités Physiques Quotidiennes. Des projets se sont construits avec le centre aquatique et le club de rugby d'Annonay. Des liens ont été établis avec les professeurs d'EPS du collège de la Lombardière et les clubs de tir à l'arc et d'escalade qui ont permis à des élèves de pratiquer des sports nouveaux dans des contextes variés.

Au niveau artistique, les projets sont nombreux. Parmi tous, on peut retenir le dispositif des « classes qui dansent », entre sport et arts avec une magnifique restitution au théâtre des Cordeliers, le projet des arts au château qui a permis aux élèves d'exposer leurs œuvres au sein du château de Tournon et sur Annonay, et « le chemin des arts » qui permet chaque année aux élèves du REP annonéen de s'enrichir au contact des arts.

Contact : Jean-Loup NAVET, IEN

La circonscription Aubenas Le Cheylard

IEN : Annelise BARBERO

Équipe de circonscription : Rachida EL BEZAZI, secrétaire, Virginie ROSSET, CPC généraliste, Céline MANCINA, CPC EPS, Pierre-François LEONARD, E-RUN

Particularités de la circonscription

La circonscription est caractérisée par une grande étendue géographique et se divise en deux secteurs distincts. Dans la partie sud, on trouve le pôle urbain d'Aubenas, caractérisé par des activités industrielles. Dans la partie nord, il y a un territoire montagneux avec une faible densité de population, où dominent les activités liées à l'élevage et à l'agro-alimentaire. La vallée de l'Eyrieux, située à 1000 mètres d'altitude est un territoire essentiellement rural.

La circonscription comprend 44 écoles publiques. Une grande partie des écoles sont de petite taille, avec une, deux ou trois classes. Elles sont généralement situées en zone rurale, parfois isolées. Les écoles de 6 à 9 classes sont situées dans Aubenas et sa périphérie.

Priorités de la circonscription

- Prendre en compte la diversité des élèves et assurer la réussite de tous
- Poursuivre le renforcement de la continuité pédagogique entre le 1^{er} et le 2nd degré
- Renforcer l'action du pôle ressource dans le suivi et l'accompagnement des équipes et des groupes d'écoles
- Impulser des pratiques pédagogiques innovantes
- Agir en faveur du bien-être à l'école



Focus - Production d'écrit et numérique

Le renforcement des compétences numériques des élèves est aujourd'hui un impératif. La volonté de la circonscription est de développer ces compétences et d'accélérer l'usage des outils numériques pour leur réussite. Dans cette perspective, 6 classes ont été accompagnées par l'ERUN de circonscription dans un projet ambitieux de production d'écrit à travers le numérique, favorisant ainsi l'engagement, la motivation et la diversité des apprentissages :

- CE2-CM1 et CM1-CM2 de Pont d'Aubenas
- Classe de Cycle 3 de Baza
- CM2 de Beausoleil
- CE2-CM1 et CM1-CM2 de Pont d'Ucel

Les élèves ont été encouragés à exploiter pleinement les avantages de l'outil informatique (prise en main des ordinateurs, utilisation d'un traitement de texte, ...). Ils ont pu exprimer leur créativité à travers différentes formes de production d'écrit telles que des nouvelles policières captivantes, des mémoires de l'école empreintes d'émotion, des textes documentaires instructifs qui ont stimulé leur imagination.

44 ÉCOLES PUBLIQUES

7 écoles maternelles
8 écoles élémentaires
29 écoles primaires
11 écoles privées

5 SECTEURS DE COLLÈGE

Georges Gouy – Vals les Bains
Jastres - Aubenas
Roqua - Aubenas
Louis Juvet – Saint Agrève
Les deux Vallées – Le Cheylard
et en partie :
La Boissière – Villeneuve de Berg
La Ségalière – Largentière

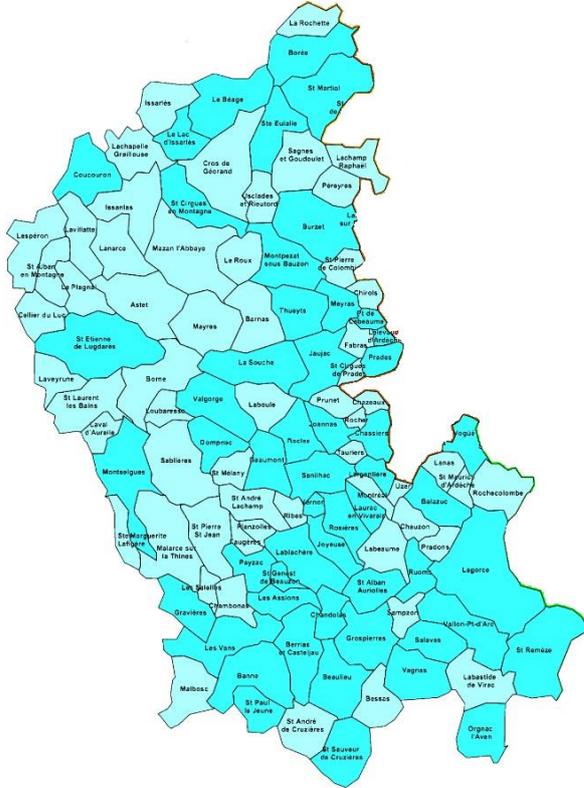
PRÉVISIONS 2023

3058 élèves

La circonscription Cévennes Vivarais

IEN : Fabien DARNE

Équipe de circonscription : Rachida EL BEZAZI secrétaire, Agnès BIANCHIN, CPC généraliste, William LAROSA, CPC EPS, Pierre-François LEONARD, E-RUN



52 ÉCOLES PUBLIQUES

4 écoles maternelles
9 écoles élémentaires
39 écoles primaires
12 écoles privées

6 SECTEURS DE COLLÈGE

Henri Ageron – Vallon Pont d' Arc
La Ségalière – Largentière
Vallée de Labeaume – Joyeuse
Léonce Vieljeux – Les Vans
La Montagne – St Cirgues en Montagne
Joseph Durand – Montpezat sous Bazouon

PRÉVISIONS 2022

3196 élèves

Particularités de la circonscription

La circonscription Cévennes-Vivarais est une circonscription rurale et de montagne d'environ 2000 km², soit plus du tiers du département de l'Ardèche. A la rentrée 2023, ce sont 52 écoles publiques (entre 1 et 7 classes dont 18 classes uniques) et 12 écoles privées (entre 1 et 5 classes, dont une école privée hors contrat).

Prévisions rentrée 2023 : 3196 élèves accueillis au sein de 146 classes publiques et environ 600 dans 30 classes d'écoles privées. La circonscription s'étend des Gorges de l'Ardèche à la Haute-Loire en passant par les Cévennes et englobe la partie du département située à l'ouest d'une ligne qui va de l'Aven d'Orgnac au Mont Mézenc. On distingue trois zones principales : l'Ardèche méridionale, les Cévennes, la Montagne ardéchoise au sein de 6 communautés de communes (EPCI).

Priorités de la circonscription

- Développer l'éducation physique et sportive dès la maternelle (APQ, aisance aquatique, APSA et APPN...);
- Renforcer la continuité pédagogique au sein du cycle 3 (liaison école-collège, Labo Maths...);
- Accompagner le co-enseignement (formation, échanges, partages...);
- Valoriser les projets éducatifs artistiques et culturels (dans le cadre des CTEAC, partenariats...);
- Identifier les besoins éducatifs, accompagner et prévenir les situations de rupture (professionnalisation des AESH, mise en place d'outils et de procédures, formation des équipes).

Focus

Les écoles isolées sont nombreuses dans la circonscription et c'est là une caractéristique forte du territoire de Cévennes Vivarais qui compte 18 écoles à classe unique. Les écoles de la circonscription ont entrepris, avec les six collèges de leur secteur, un travail de continuité pédagogique au sein du cycle 3 : échanges entre professeurs, programmations de cycle, formations communes, analyse des évaluations, prise en compte des élèves à besoins particuliers... Le Labo Maths implanté au sein du secteur du collège des Vans sera l'un des axes forts de cette continuité pédagogique.

Contact : Fabien DARNE - IEN

La circonscription Guilhaud Granges

IEN : Patrick RANC

Équipe de circonscription : Emmanuelle CHOPARD-CONJARD, secrétaire, Delphine MATTEI CPC généraliste, Corinne CHAREYRON, CPC EPS, Frédéric MISERY, E-RUN, Christel CHOSSON et Isabelle MAGGIO, AESH REFERENTES.



44 ÉCOLES PUBLIQUES

14 écoles maternelles
15 écoles élémentaires
15 écoles primaires
14 écoles privées

5 SECTEURS DE COLLÈGE

Crussol – St Péray
Marie Curie – Tournon-sur-Rhône
Charles de Gaulle – Guilhaud-G.
et en partie :
Pierre Delarbre – Vernoux-en-V.
Les 3 Vallées – La Voulté-sur-Rhône

PRÉVISIONS 2023

3948 élèves

Particularités de la circonscription

Territoire composé de deux secteurs distincts avec une grande diversité géographique et un important dynamisme démographique :

- un pôle urbain (Guilhaud-Granges et Tournon-sur-Rhône et les communes alentours) qui bénéficie d'une situation stratégique au croisement de la vallée du Rhône et du sillon alpin, parfaitement desservi par les grands axes routiers et ferrés ;
- un territoire de montagnes et de plateaux caractérisé par une faible densité de population où prédominent les activités liées à l'élevage et à l'agro-alimentaire.

Priorités de la circonscription

- Diversifier et renforcer le suivi des équipes ;
- Développer une culture de l'évaluation positive ;
- Favoriser l'inclusion et la réussite de tous les élèves.

Focus - Classes qui dansent à Tournon sur Rhône

Depuis plusieurs années, l'école maternelle Pauline KERGOMARD de Tournon participe aux « classes qui dansent ». Le travail de création est souvent lié à un thème abordé dans l'année autour du vivre ensemble, des émotions, de l'environnement. La démarche créative est basée sur l'expression corporelle, l'écoute de l'autre et du groupe, en appui sur le rythme et les repères que propose la musique. Parallèlement, de nombreux exercices sont réalisés, sur l'immobilité ou le déplacement, la lenteur ou la rapidité, le travail en miroir ou en « grappe de raisins », l'ampleur du mouvement et la nécessité d'objet support pour l'améliorer. Progressivement, un langage s'installe. Puis arrive la phase de créativité : une phrase avec le point de départ, trois gestes, dont un au sol ... Ensuite les plans s'organisent, se succèdent et donnent naissance à la chorégraphie qu'il faut mémoriser. Savoir regarder, comprendre le travail de l'autre sont des éléments essentiels. Enfin arrive la représentation qui est la réelle finalité de ce travail : gestion du trac, concentration, dépassement de soi, mais toujours porté par le groupe, la satisfaction de l'aboutissement ... Chaque année, les enfants apprécient de se présenter sur une scène dans une vraie salle de spectacle.

Contact : Patrick RANC- IEN

La circonscription Privas Lamastre

IEN : Ingrid LAVALLEE

Équipe de circonscription : Michel CARIOU, secrétaire, Franck MARCHAND, CPC généraliste, David BOUGEARD, CPC EPS, Estelle MENASSIER, E-RUN.



52 ÉCOLES PUBLIQUES

8 écoles maternelles
9 écoles élémentaires
35 écoles primaires
9 écoles privées

6 SECTEURS DE COLLÈGE

Le Vivarais – Lamastre
Les Trois Vallées – La Voulte
Bernard De Ventadour – Privas
Pierre Delarbre – Vernoux-en-V.
Eyrieux – St Sauveur de Montagut
Alex Mezenc – Le Pouzin

PRÉVISIONS 2023

3506 élèves

Particularités de la circonscription

La circonscription comporte 52 écoles publiques. Elle est constituée de 6 secteurs de collège (Privas, Lamastre, Le Pouzin, Vernoux-en-Vivarais, Saint-Sauveur-de-Montagut, La-Voulte-sur-Rhône) qui sont des territoires géographiques et socio-économiques contrastés. La réalité rurale et montagnarde est encore prégnante avec un tissu de petites écoles qui complète l'offre scolaire des communes les plus importantes. Cette circonscription est étendue avec des écoles souvent éloignées des pôles culturels et des institutions médico-sociales. Ce paramètre doit conduire à conforter les projets d'ouverture culturelle et à renforcer la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves. Les écoles se caractérisent par des équipes stables et des enseignants expérimentés. Ces deux atouts doivent permettre de conduire des actions à long terme favorisant les projets innovants. Le dispositif de co-enseignement en classe unique est déployé sur la circonscription.

Priorités de la circonscription

- Lutter contre le harcèlement scolaire avec le déploiement du programme pHARe.
- Accompagner les équipes pédagogiques sur des projets spécifiques.
- Réduire les inégalités grâce à des dispositifs (co-enseignement) et un pilotage ciblé.



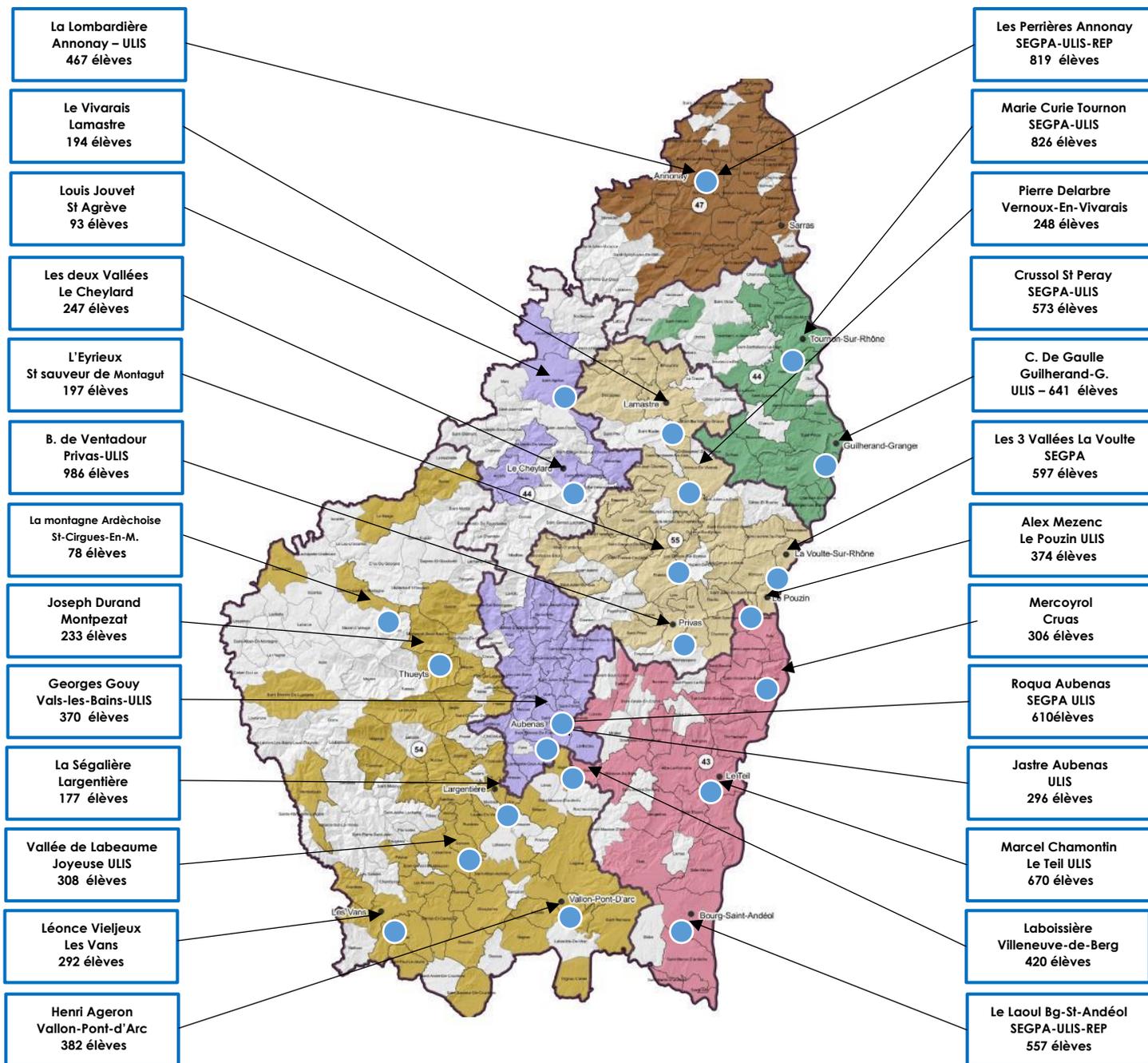
Focus - Le dispositif « Notre école faisons-là ensemble ».

Ce dispositif permet aux écoles de construire un projet au plus proche de leurs besoins dans l'optique de mieux faire réussir les élèves et réduire les inégalités. Les projets validés sont financés par une enveloppe dédiée.

Les écoles de la circonscription se sont largement emparées du dispositif et ont réfléchi à des projets innovants qui verront leur mise en œuvre effective à la rentrée 2023.

Contact : Ingrid LAVALLEE - IEN

Les collèges



À la rentrée 2023, 10 961 collégiens (dont 405 seraient scolarisés en SEGPA) sont attendus, soit une légère baisse de - 31 élèves par rapport à la rentrée 2022 (- 92 en collège et +11 en SEGPA).

Sur les 26 collèges, 18 proposent une Section Sportive Scolaire (SSS) ; 2 collèges proposent une Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et une Classe à Horaires Aménagés Arts Plastiques (Collège La Lombardière à Annonay).

L'affectation en classe de 6ème en Ardèche

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, 2 728 élèves ont été affectés en classe de 6ème par le biais de l'application AFFELNET 6ème.

Les résultats provisoires au Diplôme National du Brevet

Série Professionnelle

	2019	2020	2021	2022	2023
Ardèche	88,3%	92,2%	73,7%	76,60%	77,9%
Académie	87,2%	80,32%	78%	76,30%	78.5%
National	86,5%	90,5%	78,20%	76,40%	78.1%

Série Générale

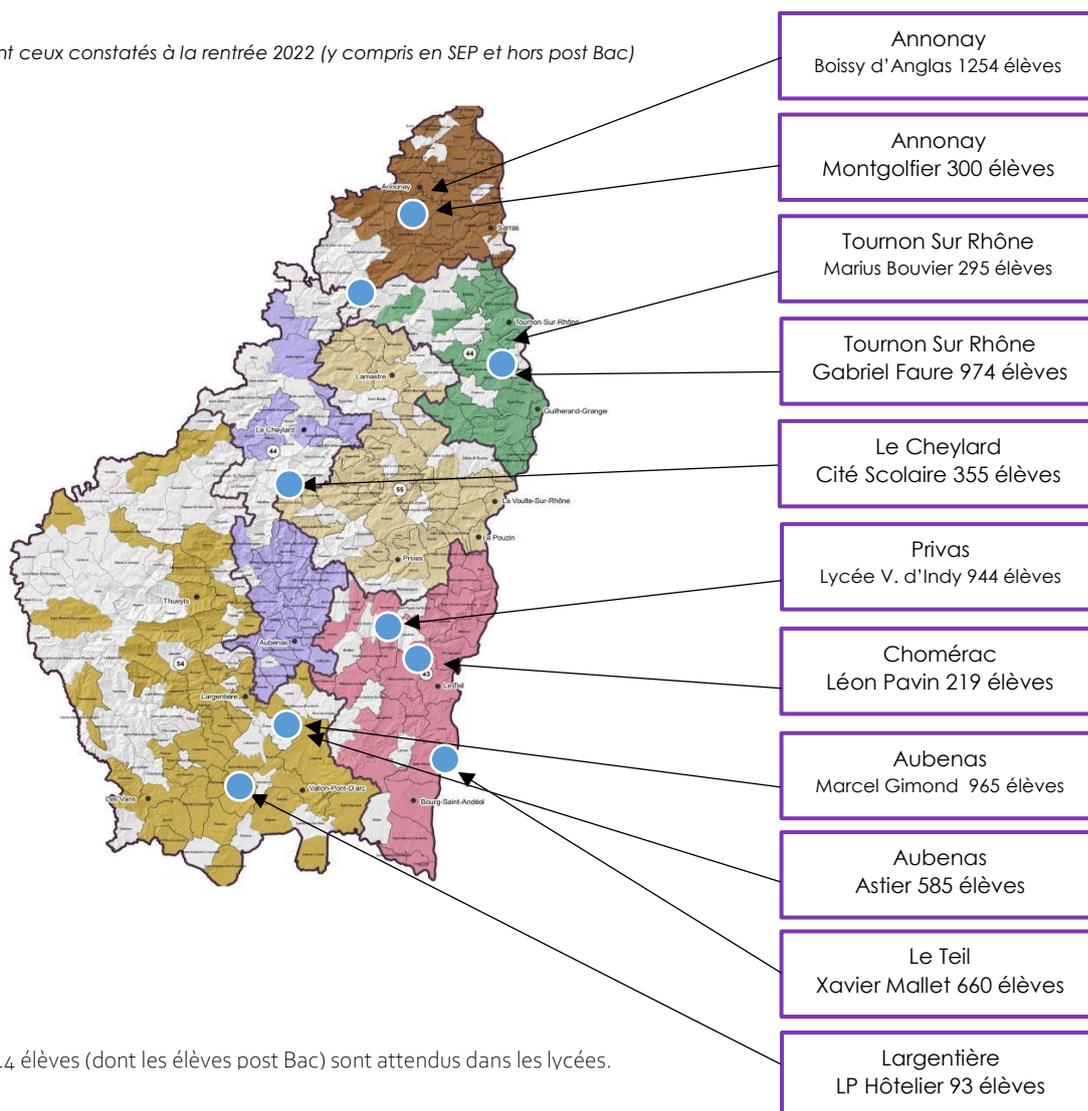
	2019	2020	2021	2022	2023
Ardèche	89,8%	94,3%	90,5%	89,10%	91.1%
Académie	88,3%	92%	89,6%	89,10%	90%
National	88 %	91,4%	89,1%	88,70%	90.3%

FOCUS

Pour la session 2023 au Diplôme National du Brevet, le département enregistre un taux de réussite en progression conformément aux tendances académique et nationale.

Les lycées

Les effectifs indiqués sont ceux constatés à la rentrée 2022 (y compris en SEP et hors post Bac)



À la rentrée 2023, 6 644 élèves (dont les élèves post Bac) sont attendus dans les lycées.

Résultats aux examens

Les résultats aux Baccalauréats

	2019	2020	2021	2022	2023
Bac général					
Ardèche	92,5%	97,7%	98,1%	97,6%	96,9 %
Académie	93,6%	98,7%	98,3%	97,2%	96,9 %
France métropolitaine + DOM	91,2%	98,4%	NC	96,1%	95,7 %
Bacs technologiques industriel et					
Ardèche (STI2D + STL +ST2S + STMG)	93,7%	91,8%	97,4%	93,1%	91,7 %
Académie	89,2%	88,9%	94,7%	91,8%	90,3 %
France métropolitaine + Dom	88,1%	95,5%	NC	90,6%	89,8 %
Bac professionnel					
Ardèche	82,77%	89,3%	89,8%	85%	88,7 %
Académie	82,7%	87,1%	87,3%	82,9%	85,3 %
France métropolitaine + Dom	82,3%	90,3%	NC	82,4%	82,7%

Accompagner tous les élèves vers leur réussite scolaire

Notre Ecole faisons-la ensemble

Présentation

Porté par le Conseil national de la refondation et le ministère de l'Éducation nationale, le dispositif « **Notre école faisons la ensemble** » permet aux écoles et établissements scolaires volontaires d'impulser une démarche participative afin de faire émerger des projets innovants, adaptés aux besoins de leurs élèves, destinés à **améliorer le bien-être, réduire les inégalités et développer l'excellence** dans les apprentissages. Le Fond d'Innovation Pédagogique, annoncé par le Président de la République, permet de financer ou co-financer les projets : 500 millions d'euros sont alloués sur 5 ans.

Démarche

1. Un temps de concertation doit être engagé avec la communauté éducative : personnels, familles, élèves, élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu économique local.
2. Ce temps est suivi de l'élaboration du projet pédagogique qui est accompagné par un membre de l'équipe d'appui départemental « Notre école faisons la ensemble ». L'équipe peut, dans ce cadre, éventuellement, solliciter un financement du Fond d'Innovation Pédagogique du projet.
3. Le projet est soumis à la commission académique.
4. Une fois le projet validé, un conventionnement est établi et les fonds sont mis à disposition.

Ressources

- <https://eduscol.education.fr/3595/notre-ecole-faisons-la-ensemble>
- <https://www.reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale-site-officiel/outils-pedagogiques/boite-a-idees-du-csen.html>

Focus sur des projets validés au titre de l'année 2022-2023

- École primaire du Quai à Tournon: « la science en action: développer l'apprentissage actif des sciences à travers des espaces dédiés et des sorties », espaces scientifiques, collaboration avec des chercheurs, sorties thématiques, financement 47 659€ sur 3 ans
- École primaire de Nozières: « Noz'artistes », résidence d'artistes, création de spectacles et d'un festival jeune public, découverte de structures culturelles, financement 38 000€ sur 3 ans.
- Collège des Vans: « sortir et mieux revenir dans sa classe en appui sur le corps », modules spécifiques d'apprentissage par le corps, partenariat enseignants/intervenants extérieurs, coéducation, financement 18 000€ sur 3 ans.

ERASMUS et l'international



La direction académique de l'Ardèche s'implique pleinement dans l'accréditation Erasmus accordée au Consortium de mobilité Erasmus + Région académique AuRA portée par la Délégation de région académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Drareic) de Grenoble. Cette stratégie d'internationalisation de l'enseignement scolaire prend la forme dans le département de l'Ardèche d'une création de 3 collectifs. Tous ces groupes diffuseront et valoriseront ces mobilités dans leurs actions de formation respectives.

Education au Développement Durable dans le cadre de la Mobilité Education au Développement Durable Innovation Santé (MEDDIS)

Objectif: Le projet MEDDIS vise à renforcer des connaissances et compétences mises en œuvre dans le cadre de l'éducation au développement durable, l'éducation à la santé, le bien-être à l'école et l'égalité filles-garçons.

Ecole Inclusive

Objectif: Une délégation composée d'enseignants et d'encadrants belges Flamands effectuera une visite d'observation de travail en Ardèche en octobre. L'objectif affiché constituera en un échange entre pairs sur nos pratiques respectives concernant l'ASH.

PROJET ELV (Enseigner en Langue Vivante)

Objectif: Ce projet de mobilité vise à renforcer des compétences linguistiques, didactiques et culturelles des enseignants notamment ceux engagés sur la voie de la mise en place de classes EMILE.

ARTS

Objectif: Éprouver son appétence pour les arts visuels afin de développer des connaissances et compétences personnelles et professionnelles, en écho aux 3 piliers du PEAC des élèves que sont : **Fréquenter - Pratiquer - S'approprier.**

Les partenariats



Région scolaire GO ! Dynamiek, Flandres

Une délégation ardéchoise, savoyarde et haut savoyarde s'est rendue en Belgique Flamande du 24 au 27 avril. Composée d'acteurs de l'ASH et de référents directeurs, elle a pu observer le travail fourni par les établissements scolaires accueillant des élèves en situation de handicap. Une attention particulière a également été portée à l'évaluation des établissements du 1^{er} et du 2nd degré en lien avec le déploiement récent de ce même dispositif dans notre département.

Vous trouverez tous les éléments et les perspectives issues de cette mobilité dans le [rapport](#) rédigé par ce groupe inter départemental ainsi qu'une présentation plus détaillée sur [l'inclusion en Flandre](#).

2 formateurs ardéchois se sont rendus en janvier dans cette même région de Flandres afin d'initier des enseignants locaux à la didactique de l'enseignement E.M.I.L.E

En septembre, l'Ardèche accueille Jenny De Potter, la directrice de la région scolaire Go Dynamiek afin de constater tous les partenariats entre établissements mis en place du 1^{er} jusqu'au 2nd degré. La réciprocité sera de mise avec la visite du directeur académique des services de l'éducation Nationale de l'Ardèche prévue dans l'année scolaire à venir.

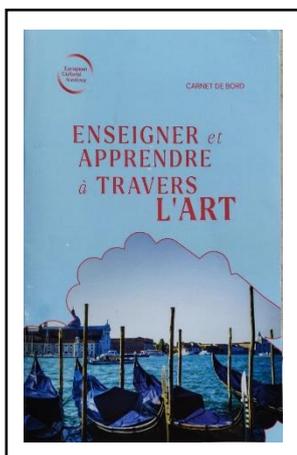
Douvrain et Familheureux, Wallonie

Un collectif de 8 professeurs des écoles engagés dans l'EMILE, s'est rendue en visite d'observation dans 2 établissements d'immersion de Belgique Wallonne afin de réaliser une visite d'observation. Les échanges entre pairs contribuent à la mise en place d'une culture commune sur l'enseignement immersif.



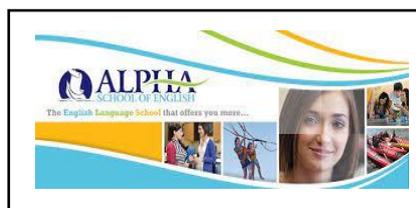
Stages démarche de création

32 professeurs des écoles se sont rendus à **Venise** ou à **Amsterdam** afin d'effectuer une formation sur « Enseigner et apprendre à travers l'Art ».

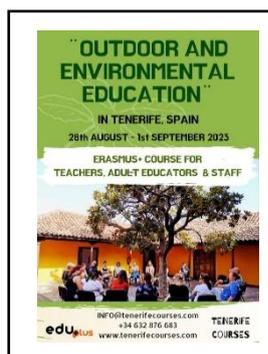


stages autres thématiques

Plus de 20 autres enseignants se sont rendus par exemple à **Malte**, à **Dublin** ou à **Prague** pour suivre un perfectionnement linguistique...



... à **Ténérife** et en **Croatie** en stage à propos de « Outdoor education »...



... en **Italie** sur toile de fond d'inclusion scolaire...



... en **Finlande** pour l'éducation durable



EMILE et les langues vivantes étrangères dans les collèges

Année scolaire 2022-2023				
Collèges	LV2 enseignées			Observations
	LV2 allemand	LV2 espagnol	LV2 italien	
ANNONAY La Lombardière	X	X		LCE anglais
ANNONAY Les Perrières	X	X	X	LV2 6ème italien - LV2 6ème allemand - LCE anglais
AUBENAS De Jastres	X	X	X	LV2 6ème allemand - LCE anglais
AUBENAS Roqua	X	X	X	
BOURG-SAINT-ANDEOL	X	X	X	LV2 6ème allemand - LCE allemand
LE CHEYLARD	X	X	X	LV2 6ème allemand
CRUAS		X	X	LCE anglais
GUILHERAND	X	X	X	LV2 6ème italien
JOYEUSE	X	X		LV2 6ème allemand
LAMASTRE		X	X	
LARGENTIERE		X	X	
MONTPEZAT		X	X	LCE anglais
LE POUZIN	X	X	X	
PRIVAS	X	X	X	LV2 6ème allemand - LCE espagnol
SAINT-AGREVE		X	X	
SAINT-CIRGUES		X	X	
SAINT-PERAY	X	X	X	LV2 6ème espagnol + LV2 6ème allemand
SAINT-SAUVEUR DE MONTAGUT		X	X	
LE TEIL	X	X	X	LV2 6ème allemand
TOURNON	X	X	X	LV2 6ème allemand - LCE anglais
VALLON PONT D'ARC		X	X	LCE anglais
VALS-LES-BAINS		X	X	LV2 6ème italien - LCE anglais
LES VANS		X	X	
VERNOUX		X	X	
VILLENEUVE-DE-BERG	X	X	X	LCE anglais
LA VOULTE	X	X	X	LCE espagnol

* LCE langues et Cultures Européennes

**LV2 6ème (ex-bilangue)

Focus

A la rentrée 2023, il est prévu l'ouverture de :

- LCE Anglais dans les collèges de AUBENAS Jastres et VALLON PONT D'ARC.
- LCE Allemand au collège de BOURG-ST-ANDEOL

Contact : Pôle 2

Langues vivantes étrangères dans les lycées

<p>LPO Boissy d'Anglas - ANNONAY</p> <p>Anglais Allemand Espagnol</p> <p>Anglais monde contemporain (Ens de Spec) Italien (sauf LVC)</p>	<p>LP hôtelier - LARGENTIERE</p> <p>Anglais Espagnol Section européenne Anglais</p>
<p>LP Montgolfier - ANNONAY</p> <p>Anglais Espagnol</p>	<p>LP Marius Bouvier - TOURNON s/ RH.</p> <p>Anglais Espagnol</p>
<p>LPO Gimond - AUBENAS (+SEP)</p> <p>Anglais Allemand Espagnol Italien chinois section européenne Anglais</p>	<p>LPO Xavier Mallet - LE TEIL (+SEP)</p> <p>Anglais Allemand Espagnol Italien</p>
<p>LPO Astier - AUBENAS (+SEP)</p> <p>Anglais Allemand Espagnol Italien Section européenne Anglais</p>	<p>LP - CHOMERAC</p> <p>Anglais Espagnol</p>
<p>LPO - LE CHEYLARD (+SEP)</p> <p>Anglais Allemand Espagnol Italien</p>	<p>LPO Vincent D'Indy - PRIVAS</p> <p>Anglais Allemand Espagnol Italien Section européenne Anglais Section européenne Espagnol</p>
	<p>LPO Gabriel Faure - TOURNON s/ RH. (+SEP)</p> <p>Anglais Allemand (sauf LVC) Espagnol Italien (sauf LVC) Section européenne Anglais</p>

Les langues vivantes peuvent être offertes en LV1, LV2 et/ou LV3. Il convient de se rapprocher des établissements pour connaître les modalités d'organisation.

Le numérique en Ardèche

Depuis les lois de décentralisation et le Plan *informatique pour tous*, l'état et les communes sont engagés pour répondre aux besoins des écoles en matière d'équipement numérique. Une nouvelle impulsion a été donnée par l'Etat à travers les *Plan école numérique rurale* de 2009, plan *Dune* de 2011 destiné à l'achat de ressources numériques, puis la loi de juillet 2013 a permis de franchir une nouvelle étape.

Les appels à projets récents, ENIR (2018-2019), LEN (2020), SNEE (2021-2023) ont permis d'amorcer une évolution sensible en matière d'équipement numérique dans près de trois cents écoles de l'Ardèche. Ainsi, 82 écoles publiques réparties sur 72 communes ont bénéficié de cet appel à projet SNEE. Un accompagnement a été proposé à l'ensemble des écoles au cours des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

PIX – SNEE

Dans le cadre du déploiement du socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE), un parcours d'auto-positionnement et d'entraînement en ligne Pix SNEE a été mis à disposition des enseignants volontaires. Au cours de l'année scolaire 2022-2023, environ quarante d'entre eux ont pu se situer dans leur maîtrise des compétences numériques et accéder à des formations selon leurs besoins.

Projet heures numériques

Sous l'impulsion de la DRANE - Académie de Grenoble, 8 écoles d'Ardèche ont participé cette année scolaire 2022-2023 au dispositif "Heures Numériques" qui permet aux enseignants d'expérimenter les usages du numérique avec leurs élèves. Des projets de création d'exercices en ligne, de vidéos ou d'écriture sur supports numériques ont été menés avec les élèves.

Projet Ted-i : travaille Ensemble à Distance et en interaction

Afin de permettre à chaque enfant hospitalisé ou maintenu durablement à domicile du fait d'une maladie grave, de disposer gratuitement d'un système de téléprésence piloté à distance depuis le lieu de soin ou de convalescence pour interagir avec sa classe, le département de l'Ardèche dispose de 27 robots : 4 Buddy, 6 Edmo et 17 Beam.

Le groupe numérique départemental

Le groupe numérique départemental de l'Ardèche (GND07) est constitué de Marie RIEU, CPD numérique et mathématiques, Pierre-François LEONARD, Estelle MENASSIER, Frédéric MISERY, ERUN, et Fabien DARNE, IEN en charge du numérique, complété de Bérengère JOANNY, référente départementale des directeurs. Il est renforcé par Alice BARRET-BOUGEARD en septembre 2023, CPD numérique.

Publication d'une lettre d'information numérique à destination des enseignants. En un recto, quatre applications ou sites pédagogiques sont présentés afin d'accompagner les usages pédagogiques du numérique.

Une formation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) a été organisée pour le département le 25 novembre 2022 à l'attention des circonscriptions et des services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

FOCUS – Les ENT : Espaces numériques de travail

Afin d'accompagner les équipes pédagogiques et les communes dans le déploiement de solutions numériques adaptées, complètes et conformes, nous travaillons sur le cahier des charges d'un ENT départemental pour les écoles avec Numérian, opérateur public de services numériques à la fois syndicat mixte et établissement public industriel et commercial.

La nouvelle 6ème à la rentrée 2023

Collège : ce qui change pour les élèves de 6ème à la rentrée 2023

Constat : Si les résultats des élèves à la sortie de l'école élémentaire ont progressé depuis cinq ans, notamment pour la capacité des élèves à lire de manière fluide à voix haute, ils sont encore insuffisants : à l'entrée en 6ème, 27% des élèves n'ont pas le niveau attendu en français, près d'un tiers en mathématiques.

Afin de renforcer les apprentissages pour mieux accompagner les élèves avant l'entrée en 6^{ème}, l'accent est mis sur l'écriture en classes de CM1 et de CM2.

La pratique quotidienne de l'écriture devient une priorité : aujourd'hui moins pratiquée, elle devra désormais l'être au minimum 2 heures par jour. La promotion de toutes les formes d'écriture sera ainsi faite dans les classes : la rédaction, les carnets d'écrivains, les comptes-rendus en sciences mais également la copie.

Par ailleurs, le ministre a pour ambition de construire **une nouvelle 6ème qui puisse assurer à chaque élève, dans la continuité des actions déjà engagées à l'école primaire, de maîtriser les savoirs fondamentaux indispensables à la suite de sa scolarité** et ce afin de remédier aux difficultés scolaires et de donner aux élèves les mêmes chances de réussite.

Dès 2023, une meilleure transition entre l'école primaire et le collège se met en place.

Alors qu'elle devrait permettre d'établir la continuité entre l'école et le collège et de consolider les savoirs fondamentaux, la classe de 6ème peut marquer pour les élèves et leur famille une rupture brutale. Il s'agit dès lors de prendre en compte le jeune âge des élèves à leur entrée au collège. L'enjeu de sécurisation de l'espace scolaire pour leur tranquillité et la construction de leur estime de soi sont fondamentaux :

- mise en place de dispositions nouvelles, à l'appréciation des équipes, par exemple dans le cadre des concertations du [Conseil national de la Refondation](#) (organisation des espaces scolaires, accompagnement et tutorat par un professeur, etc.) ;
- renforcement des activités culturelles et de la pratique sportive (extension de la part collective du [Pass culture](#) en 6ème et 5ème et généralisation des 2 heures de sport hebdomadaire).

Le parcours des élèves, depuis l'école primaire jusqu'à la fin du collège, pourra s'adapter aux élèves qui en ont besoin afin qu'ils aient plus de temps pour acquérir les connaissances nécessaires.

Une classe de 6ème renforcée

- Depuis septembre 2023, des professeurs des écoles interviennent en classe de 6ème pour favoriser la transition entre l'école et le collège et soutenir l'apprentissage des savoirs fondamentaux.
- Chaque élève bénéficie d'**une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français**, autour des compétences clés, afin de remédier aux difficultés des plus fragiles et de cultiver l'excellence des plus à l'aise.
- Le dispositif "**Devoirs faits**" est rendu obligatoire afin de donner davantage d'autonomie aux élèves et ainsi réduire les inégalités devant les apprentissages.

Des priorités pédagogiques pour renforcer les savoirs fondamentaux : Maîtrise du langage et de la langue française dans toutes les disciplines ainsi qu'en mathématiques

L'évaluation des écoles et établissements

Une évaluation pour améliorer le service public d'éducation et la qualité des apprentissages

Le Conseil d'évaluation de l'École a été créé par l'article 40 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, dite loi pour une École de la confiance, adoptée par le Parlement le 4 juillet 2019 et promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019. Placé auprès du ministre chargé de l'Éducation nationale, le conseil d'évaluation de l'École, est chargé d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire.

Toutes les structures scolaires des 1^{er} et du 2nd degrés, publiques comme privées, sont désormais évaluées tous les 5 ans. Au titre de la mission relative aux évaluations des écoles et établissements scolaires mentionnée au 2^o de l'article L. 241-12, le Conseil d'évaluation de l'École (CEE) analyse la proposition de programmation des évaluations des structures scolaires pour l'année scolaire à venir que lui transmet, chaque année en fin d'année scolaire, le recteur d'académie.

Le Conseil d'évaluation de l'École a défini la finalité de l'évaluation formative d'amélioration et d'accompagnement des structures d'enseignement, celle-ci ayant notamment pour objectif **l'amélioration du service public d'éducation et l'amélioration de la qualité des apprentissages et du parcours des élèves**. Elle contribue à entraîner une dynamique collective, une coopération accrue, et favorise l'action propre de l'école au service de la réussite de tous ses élèves.

Par ailleurs, une charte détermine les principes déontologiques qui régulent le processus d'évaluation : impartialité, équipe plurielle, compétence, professionnalisme, respect des personnes et de l'école, transparence totale et responsabilité des évaluateurs qui sont tous membres de l'Éducation nationale.

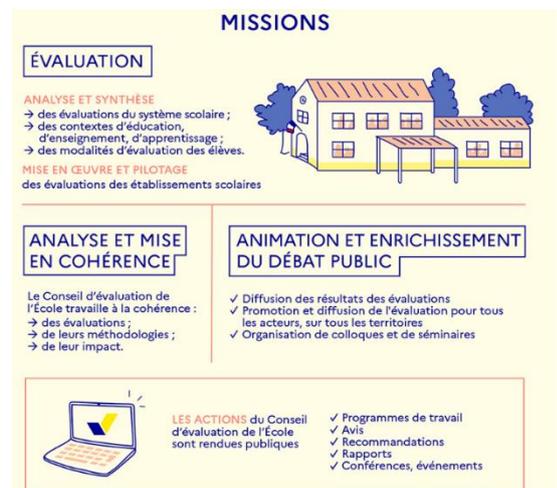
Une évaluation qui aboutit à la rédaction du projet d'école ou d'établissement

L'évaluation est composée de deux phases :

- **-Une auto-évaluation** qui mobilise l'ensemble des acteurs (personnels de l'éducation nationale et de la collectivité, élèves, parents, partenaires) et dont la finalité est que chaque école/ établissement interroge son fonctionnement général, son organisation et ses actions pédagogiques et éducatives, leur impact sur les acquis des élèves
- **Une évaluation externe** menée par des évaluateurs extérieurs à l'école qui conforte, prolonge et enrichit la réflexion collective menée. L'évaluation externe peut se résumer en trois actions : échanger, expertiser, recommander.

À l'issue du processus d'évaluation et de la remise du rapport d'évaluation externe, l'équipe est invitée à rédiger son **nouveau projet d'école ou d'établissement**.

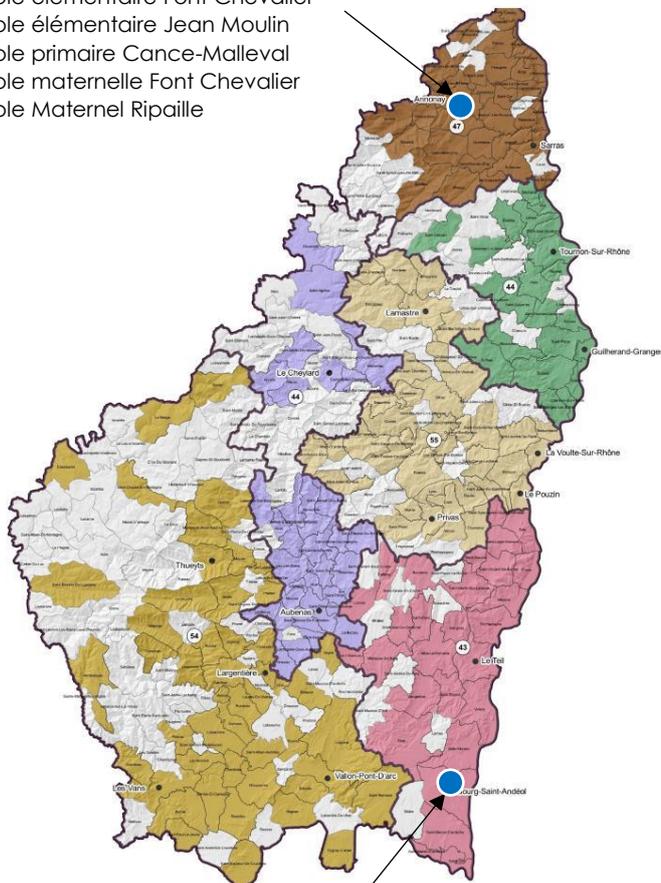
Focus sur le Conseil d'Évaluation de l'École



L'éducation prioritaire

REP des Perrières à Annonay

Collège Les Perrières
Ecole primaire Les Cordeliers
Ecole élémentaire Font Chevalier
Ecole élémentaire Jean Moulin
Ecole primaire Cance-Malleval
Ecole maternelle Font Chevalier
Ecole Maternel Ripaille



REP du Laoul Bourg-Saint-Andéol

Collège le Laoul
Ecole élémentaire Nord
Ecole maternelle nord

REP d'Annonay et Bourg Saint Andéol

Le REP d'Annonay est constitué du collège des Perrières et de 2 écoles maternelles (Font Chevalier et Ripaille) 3 élémentaires (Font Chevalier, Jean Moulin, Malleval) et 2 écoles primaires (Cance-Malleval et Les Cordeliers).

Le REP de Bourg-Saint-Andéol est constitué du collège Le Laoul et des 2 écoles du nord : l'école maternelle et l'école élémentaire. Les classes sont dédoublées de la GS au CE1. Le comité de pilotage conduit par le principal du collège et l'IEEN de la circonscription comprend les coordonnateurs, les directeurs et les conseillers pédagogiques. Des projets de réseau définissent les axes prioritaires communs à la communauté éducative du REP.

Le dispositif CP/CE1 100% réussite est mis en place dans les écoles REP par le dédoublement de ces niveaux (CP depuis 2018 / CE1 depuis 2019/ GS depuis 2021). Cette mesure gouvernementale permet aux élèves, dans un esprit d'équité et d'égalité des chances, de maîtriser les savoirs fondamentaux attendus. Le positionnement de plusieurs écoles en CLA est venu renforcer l'action ministérielle en faveur des élèves des quartiers prioritaires des villes du Teil, Privas et Aubenas avec un allègement du nombre d'élève dans les classes de CP des écoles concernées.

La mise en place de postes à exigences particulières et le déploiement d'une formation spécifique viennent renforcer l'action gouvernementale pour les élèves des classes dédoublées ou aux effectifs allégés. Le développement de pratiques pédagogiques équitables et efficaces poursuit l'objectif de réduire l'impact des inégalités sur les résultats des élèves.

Focus

Les quartiers prioritaires en Ardèche sont situés sur quatre communes : Les Hauts de ville (Annonay), Nouvel Horizon (Privas), Cœur de ville + Sud Avenir (Le Teil), Quartiers d'Avenir (Aubenas). Le contrat de ville est défini par trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, emploi et développement économique. Ces projets de territoire présentent trois thématiques transversales : jeunesse, lutte contre les discriminations, égalité hommes/femmes. Le dispositif de réussite éducative s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans dont l'environnement social, culturel et familial ne facilite pas un développement harmonieux. La Préfecture et la déléguée en charge du dossier, travaillent étroitement avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale afin d'assurer du lien entre les dispositifs de l'État (Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle, Plan Mercredi), les dispositifs de la Caisse d'Allocations Familiales (aide à la parentalité, Convention globale) pour que, sur le territoire, l'enfant qui, sur le temps scolaire, est un élève, soit accompagné au mieux dans un souci de justice sociale.

Un comité de pilotage éducation prioritaire, piloté par M. Aumage, Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, associant ces différents acteurs, permet d'élaborer un accompagnement efficace des situations qui prend en compte le territoire et sa complexité au sein des réseaux d'éducation prioritaire. Pour créer du lien entre éducation prioritaire et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le comité de pilotage est élargi, associant les principaux de collège et les inspecteurs de l'Éducation nationale concernés par des établissements de ces quartiers.

Contacts : Jean-Loup NAVET et Carole PREULIER, IEN

Contrats locaux d'accompagnement

Lancés pour la rentrée scolaire de septembre 2021 dans 3 académies (Lille, Nantes et Aix-Marseille), ces contrats sont le socle d'une approche destinée à renforcer la politique d'éducation prioritaire. Ils concernent des écoles et établissements qui peuvent être socialement proches de l'éducation prioritaire ou qui ont des besoins d'accompagnement particuliers identifiés au niveau local. Le CLA est une reconnaissance institutionnelle des difficultés auxquelles les équipes sont confrontées et une volonté d'accompagner les équipes dans la prise en charge de ces problématiques identifiées dans leur environnement. En cela, il permet d'apporter des réponses ciblées, de mener des actions concrètes avec une stratégie identifiée.

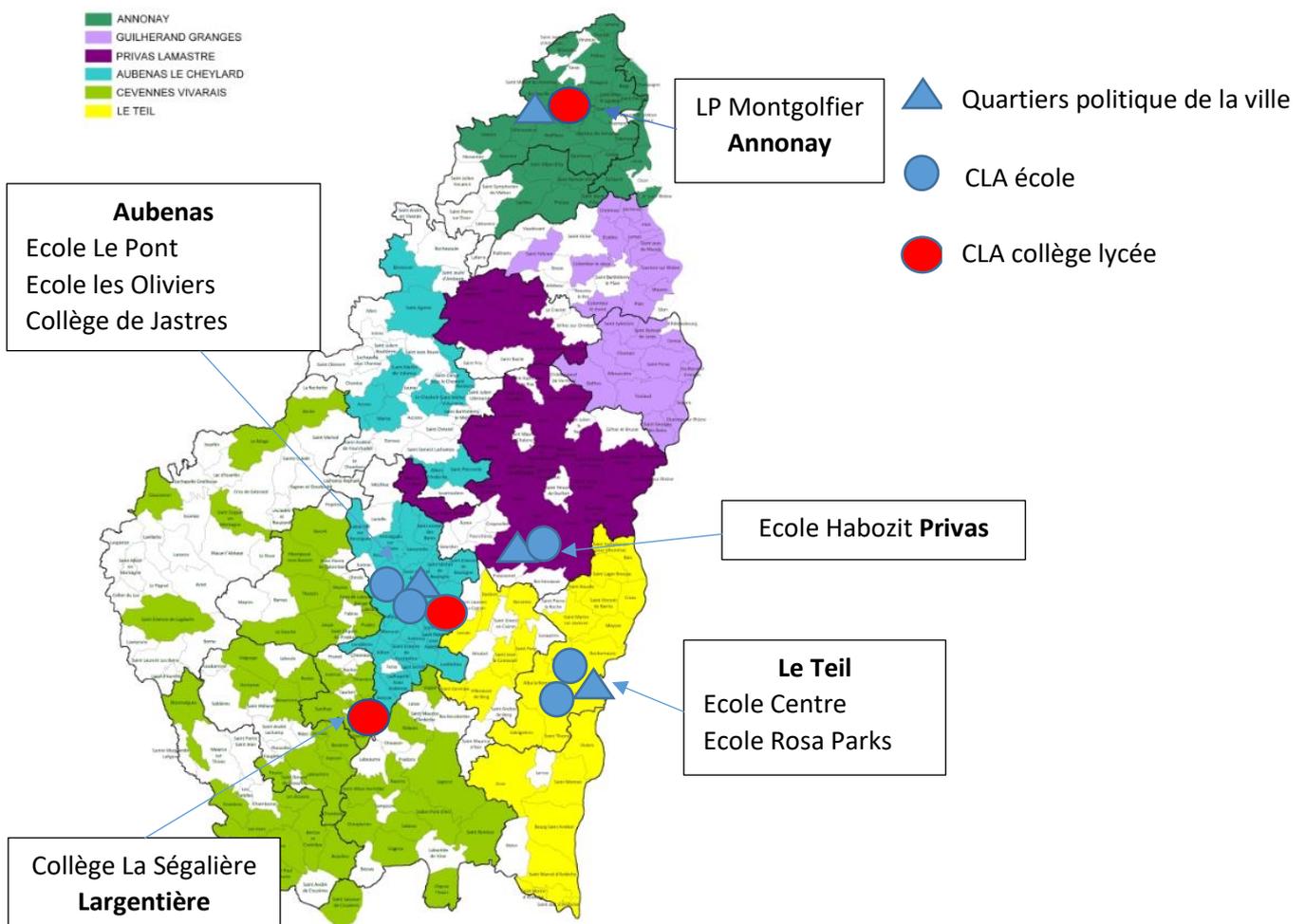
Afin d'objectiver le choix effectué, le travail d'identification de ces structures a pris appui sur les indicateurs suivants :

- L'Indice de Position Sociale (IPS) qui permet de caractériser la population des établissements scolaires et d'avoir des données fines sur l'environnement social de l'élève ;
- Le type de quartier dont sont issus les élèves (Quartier Politique de la Ville...);
- Les indicateurs de réussite scolaire ;

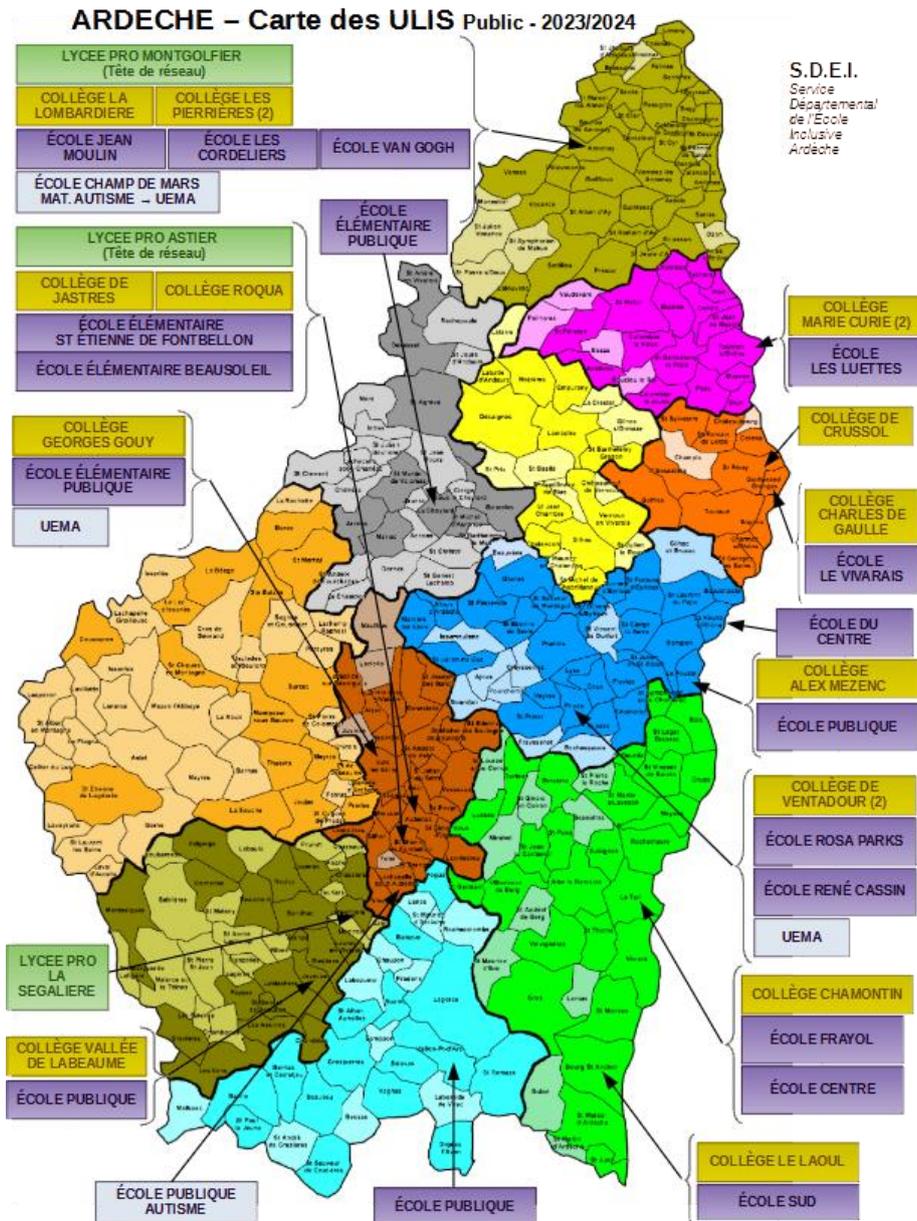
Après cette phase d'expérimentation nationale, les CLA vont être déployés dans toutes les académies. En Ardèche, après la phase d'identification des écoles et des établissements éligibles, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et le Rectorat ont été mobilisés pour accompagner les équipes dans l'élaboration de leur projet.

Les huit CLA en Ardèche

Cinq écoles, deux collèges et un lycée professionnel ont bénéficié du dispositif CLA (contrats locaux d'accompagnement) à la rentrée 2022. Il s'agit des écoles et établissements suivants :



Les unités localisées pour l'inclusion scolaire



La circulaire n° 2015-129 du 21/08/2015 relative aux Unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) rappelle que les ULIS sont des dispositifs ouverts qui constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique.

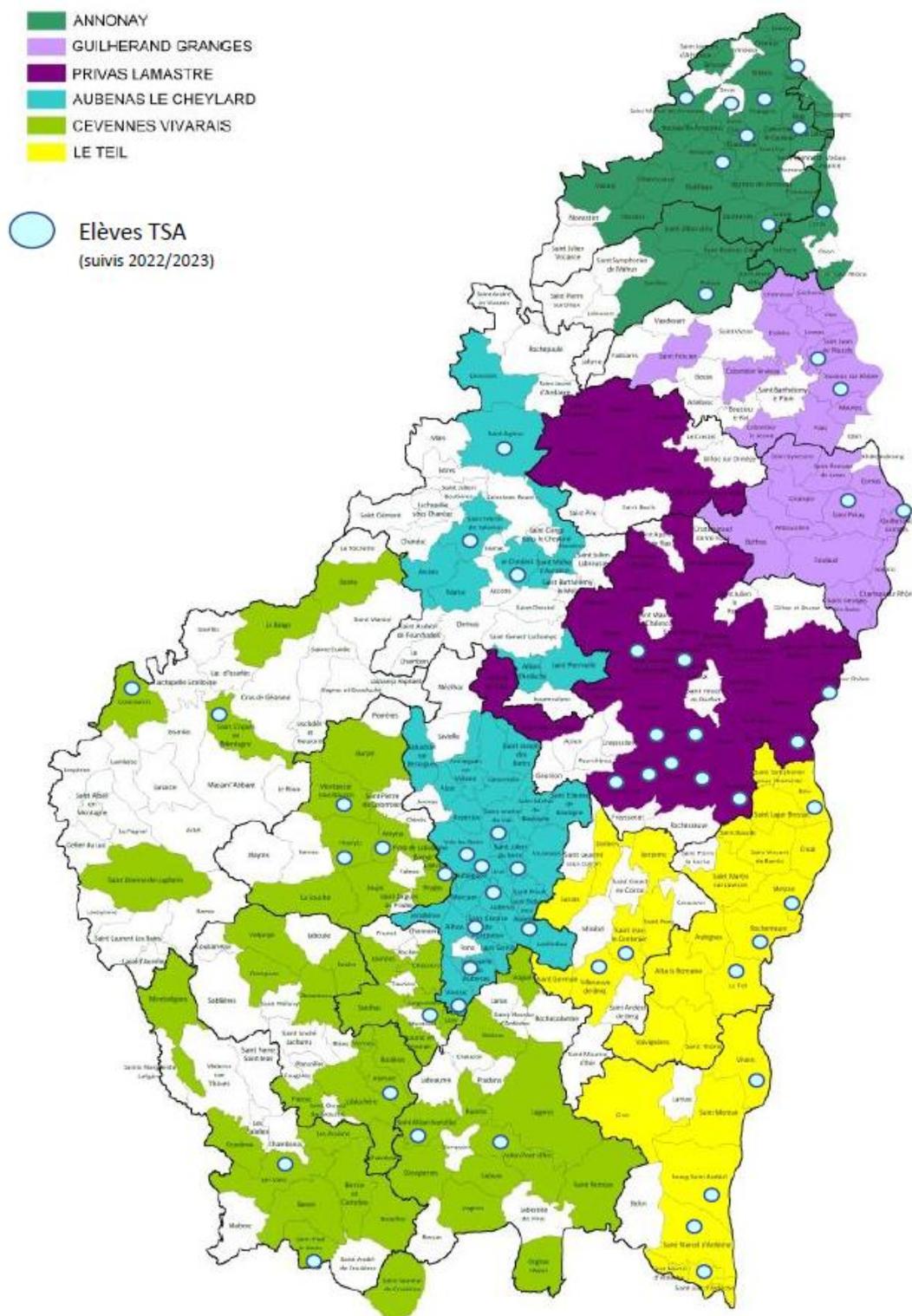
Les élèves orientés en Ulis sont inscrits dans une classe. En plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, ils nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

20 dispositifs Ulis sont implantés dans les écoles publiques de l'Ardèche (dont l'un spécifique à la scolarisation des élèves porteurs d'autisme), 16 dans les collèges, 2 en lycée (têtes de réseau de plusieurs établissements).

Le département compte dans l'enseignement privé : 3 Ulis-écoles, 4 Ulis-collèges, 2 plateformes Ulis-lycées professionnels Nord et Sud et 1 Ulis-lycée Centre soit un total de 47 Ulis pour l'Ardèche. On dénombre également 3 unités d'enseignement maternelle autisme au Nord, au Centre et au Sud du département.

L'action du coordonnateur s'organise autour de 3 axes : l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'Ulis ; la coordination de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs ; le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.

Focus sur les élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme (TSA)



Répartition des élèves porteurs de TSA

	Maternelle	Primaire	Collège	Lycée	Total	Autres
Public	36	87	45	28	196	9
Privé	6	30	24	19	79	
Total	42	117	69	47	275	284

Accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation

Parcours Avenir

Les activités de découverte des métiers de la 5^e à la 3^e s'appuient prioritairement sur des rencontres avec les professionnels au collège ou dans leur environnement de travail.

Apprendre à se connaître, découvrir de nouveaux centres d'intérêt et se projeter dans le monde économique et professionnel relèvent pleinement des missions de l'École et de ses partenaires. Il s'agit de donner aux élèves le même niveau de connaissances sur les métiers, leurs évolutions et les formations qui y préparent. La connaissance des métiers, la capacité à s'orienter et à se former tout au long de la vie sont des compétences fondamentales pour être un acteur pleinement autonome dans un monde professionnel en mutation constante.

FOCUS -Découverte des métiers en 5^{ème}

Développer la connaissance des métiers et les compétences à s'orienter

La découverte des métiers a pour objectifs de permettre aux élèves :

- de mieux comprendre le fonctionnement du monde du travail
- d'approfondir leurs connaissances des différents secteurs d'activité et des métiers qui leur sont associés
- de mesurer les perspectives d'avenir
- de se prémunir des représentations marquées par des stéréotypes de genre et sociaux

Il s'agit aussi de leur **faire découvrir leur environnement économique local et national**, en incluant le cas échéant une dimension internationale.

L'ensemble de cette démarche permet aux élèves de développer leurs compétences en matière d'orientation, d'ouvrir leurs horizons et d'élever leur ambition scolaire et professionnelle, afin de **favoriser des choix plus variés et éclairés**.

Associer la connaissance et l'expérience

Les activités de découverte des métiers de la 5^e à la 3^e (cycle 4) s'articulent autour de trois axes :

- **La connaissance des secteurs d'activité**

Les élèves découvrent la diversité des métiers associés à un secteur d'activité ainsi que les perspectives d'insertion et d'évolution professionnelles. Cette connaissance est envisagée de manière globale : activités quotidiennes, environnement de travail, organisation du travail et ses règles, compétences attendues, possibilités d'évolution.

- **Les expériences d'immersion**

Ces expériences servent à incarner l'exercice d'un métier et positionnent l'élève comme acteur plutôt que simple spectateur. Elles lui permettent d'appréhender les savoir-faire et les attitudes mobilisés dans les activités afférentes aux métiers et aux secteurs professionnels. La séquence d'observation en 3^e relève de cet axe, mais peut être anticipée dès la 4^e, y compris sous forme de stages courts.

- **La découverte des formations post-collège**

Les visites des établissements de formation - lycées, CFA, etc. - et les rencontres avec les lycéens et les apprentis rendent concrètes les présentations des filières de formation après le collège. Au cours du cycle 4, composé des classes de 5^e, 4^e et 3^e, les élèves doivent visiter un lycée professionnel, un lycée agricole ou maritime ou un centre de formation pour apprentis.

Une attention particulière est donnée aux secteurs porteurs d'insertion, aux métiers en tension et aux métiers d'avenir. La découverte des métiers doit permettre d'aborder les enjeux de transition écologique, de réindustrialisation comme ceux des souverainetés industrielle, numérique et alimentaire. Les élèves sont invités à découvrir des lycées ou des offres économiques, qu'elles soient agricoles, industrielles ou tertiaires, auxquels leurs environnements géographique, familial ou social ne les exposent pas naturellement.

Un déploiement progressif dans tous les établissements est prévu au cours de l'année scolaire 2023-2024

À la rentrée scolaire 2023, tous les collèges s'engagent dans l'organisation de temps de découverte des métiers sur tout ou partie des niveaux concernés : 5e, 4e, 3e.

En classe de 5e, dans la mesure du possible, des premières actions, notamment autour de la découverte de secteurs d'activité et de rencontres avec des professionnels, peuvent être organisées.

En 4e et en 3e, la découverte des métiers prend appui sur les heures d'orientation prévues pour les élèves et intègre la séquence d'observation obligatoire en 3e.

L'organisation des différentes actions est arrêtée en début d'année scolaire. Un référent découverte des métiers, identifié au sein de l'établissement, assure la coordination des actions, ainsi que des rencontres avec des professionnels et des déplacements des élèves.

Un espace "découverte des métiers" est organisé au sein des établissements. Il est dédié à la découverte des métiers, l'orientation et l'information scolaire et professionnelle : affichage de campagnes autour des métiers, des journées portes ouvertes des lycées, etc.

Les parents d'élèves sont associés au programme découverte des métiers, tout comme les élèves eux-mêmes par les conseils de la vie collégienne.

Exemple d'une classe délocalisée en entreprise : Le Collège de Le Cheylard à la Voulte chez Frégate Aéro

Classe en entreprise

Dans le cadre du développement du Parcours Avenir et plus particulièrement du volet découverte du monde économique et professionnel, la direction académique de l'Ardèche encourage les initiatives des établissements dès les premières années du collège.

La question des parcours pédagogiques et notamment le parcours avenir, est désormais investie dans les réflexions des réseaux pédagogiques. L'expérimentation « découverte des métiers en 5ème », a d'ores et déjà permis un engagement de 9 collèges dès cette année.

Une initiative originale : **la classe en entreprise**

Le principe est d'accueillir dans une entreprise durant un à 4 jours consécutifs des collégiens en classe de 3ème ou de 4ème afin de les aider dans la construction de leur parcours.

L'objectif de cette action est de permettre aux élèves de découvrir le fonctionnement d'une entreprise et de ses métiers, en confrontant leurs représentations du monde du travail aux réalités de l'entreprise en illustrant certains cours par des problématiques de l'entreprise.

Une organisation qui prévoit une préparation en amont permettant aux élèves de prendre connaissance du secteur économique et professionnel de l'entreprise.

- L'action débute par le rappel des objectifs et l'organisation du séjour, les règles de vie (sécurité...), et la présentation de l'entreprise.
- Les élèves vont découvrir par groupe encadré chacun par un salarié, l'organisation et les métiers de différents services.
- Des séances de cours, en lien avec des problématiques de l'entreprise, sont assurées par des enseignants volontaires au sein de la structure.

Une première classe de 4^{ème} du collège du Cheylard a été accueillie par l'entreprise FREGATE AERO de la Voulte. Plusieurs initiatives complémentaires devraient se concrétiser dès l'année scolaire prochaine.



Le partenariat

Plateforme de stages

Afin de contribuer à l'élargissement et l'enrichissement de l'offre de stage pour les élèves de 3^{ème}, le conseil départemental de l'Ardèche propose une plateforme de recensement des offres des entreprises. Elle offre la possibilité de déposer des candidatures et favorise la mise en lien entre entreprises et jeunes.

Plateforme CD07 pour les stages de découverte de 3^{ème} : <https://monstagede3e.ardeche.fr/>

Les chambres consulaires

Le lien de partenariat étroit noué avec **les chambres consulaires**, Chambres de commerce et d'industrie (CCI), Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) et Chambres d'agriculture permet à nos élèves de bénéficier de nombreuses actions de sensibilisation favorisant la connaissance du monde économique et professionnel : Découverte des métiers de l'Artisanat et de l'industrie (réalité virtuelle), mini-stage, ateliers thématiques, forum ou encore visite d'entreprise (semaine de l'industrie, ...).

Campus des métiers et des qualifications

Lieu de formation et d'innovation au plus près des entreprises, un Campus des métiers et des qualifications est un réseau qui fédère les acteurs de filières économiques d'avenir.

L'originalité de la labellisation interministérielle (Education Nationale, Enseignement supérieur, Recherche, Economie et emploi) de ces réseaux, est de mettre en synergie tous les acteurs d'une filière économique et de l'éducation au sein d'un territoire pour apporter à ses mutations une réponse juste, adaptée, concrète et rapide.

Une réponse sur toute l'échelle des diplômes pour tenir compte des besoins de l'emploi : du CAP au doctorat, en passant par le BTS, et qui intègre dans son fonctionnement les nouveaux usages métiers.

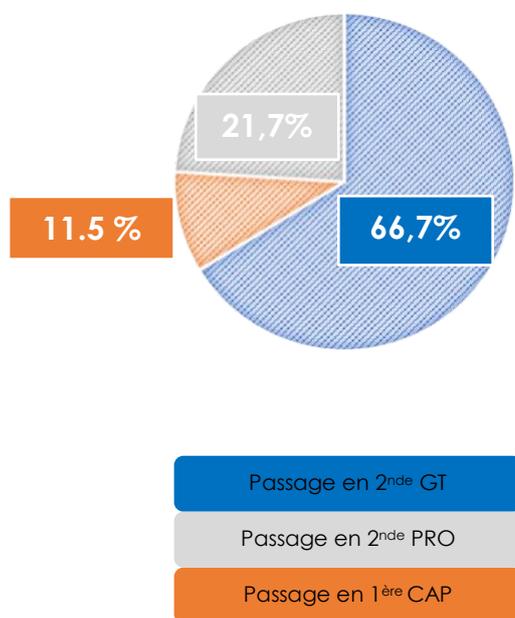
Un partenariat s'est établi avec les territoires d'industrie pour soutenir, via les Campus, la réindustrialisation des territoires.

Apporter par la formation une réponse à un besoin en emplois et en compétences dans une filière, telle est la raison d'être d'un Campus. Il réunit pour cela, à l'échelle d'une région :

- des établissements scolaires (lycées généraux, technologiques et professionnels) ;
- des établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles, etc.) ;
- des centres de formation d'apprentis (CFA) ;
- des organismes de formation initiale ou continue (Greta, etc.) ;
- des laboratoires de recherche ;
- des entreprises ;
- des associations ;
- des collectivités

Cette organisation favorise in fine la diversité des parcours des jeunes dans un domaine de formation de manière sécurisée.

Orientation et parcours des élèves

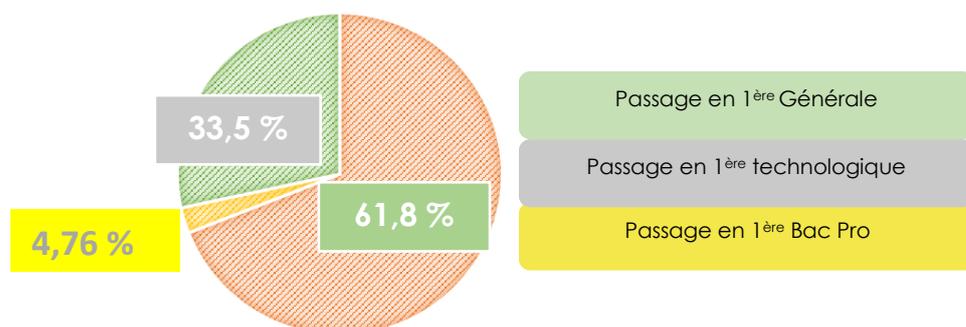


L'analyse de l'orientation des élèves confirme l'existence de disparités en matière d'orientation selon l'origine sociale des élèves indépendamment des résultats scolaires.

Les parcours d'orientation : un enjeu de justice sociale

Garantir un parcours de réussite à chacun des élèves suppose de leur assurer la maîtrise des fondamentaux, en accompagnant mieux les apprentissages et en renforçant le lien écoles-collèges-lycées. Une approche de l'orientation intégrée aux disciplines devrait se mettre en place pour améliorer le sens donné aux apprentissages et notamment auprès des publics en difficultés et loin de la culture scolaire. Dans cette perspective, le Parcours Avenir, outil d'ouverture et de compréhension du monde en lien ou dans le cadre des EPI favorisera la définition d'un parcours ambitieux pour chaque élève.

Orientation post seconde



Les décisions d'orientation

Les décisions d'orientation résultent d'un dialogue avec la famille en impliquant très largement l'élève. Elles doivent correspondre aux voies qui semblent les plus à même de constituer un parcours à la fois ambitieux et de réussite pour chaque élève. La concertation avec les familles dans une perspective de coéducation, vise notamment à leur signaler le potentiel de leur enfant afin que la poursuite d'études soit largement anticipée, mais aussi à les alerter sur les difficultés rencontrées par leur enfant pour trouver des réponses pédagogiques adaptées à ses besoins.

Bilan de l'orientation

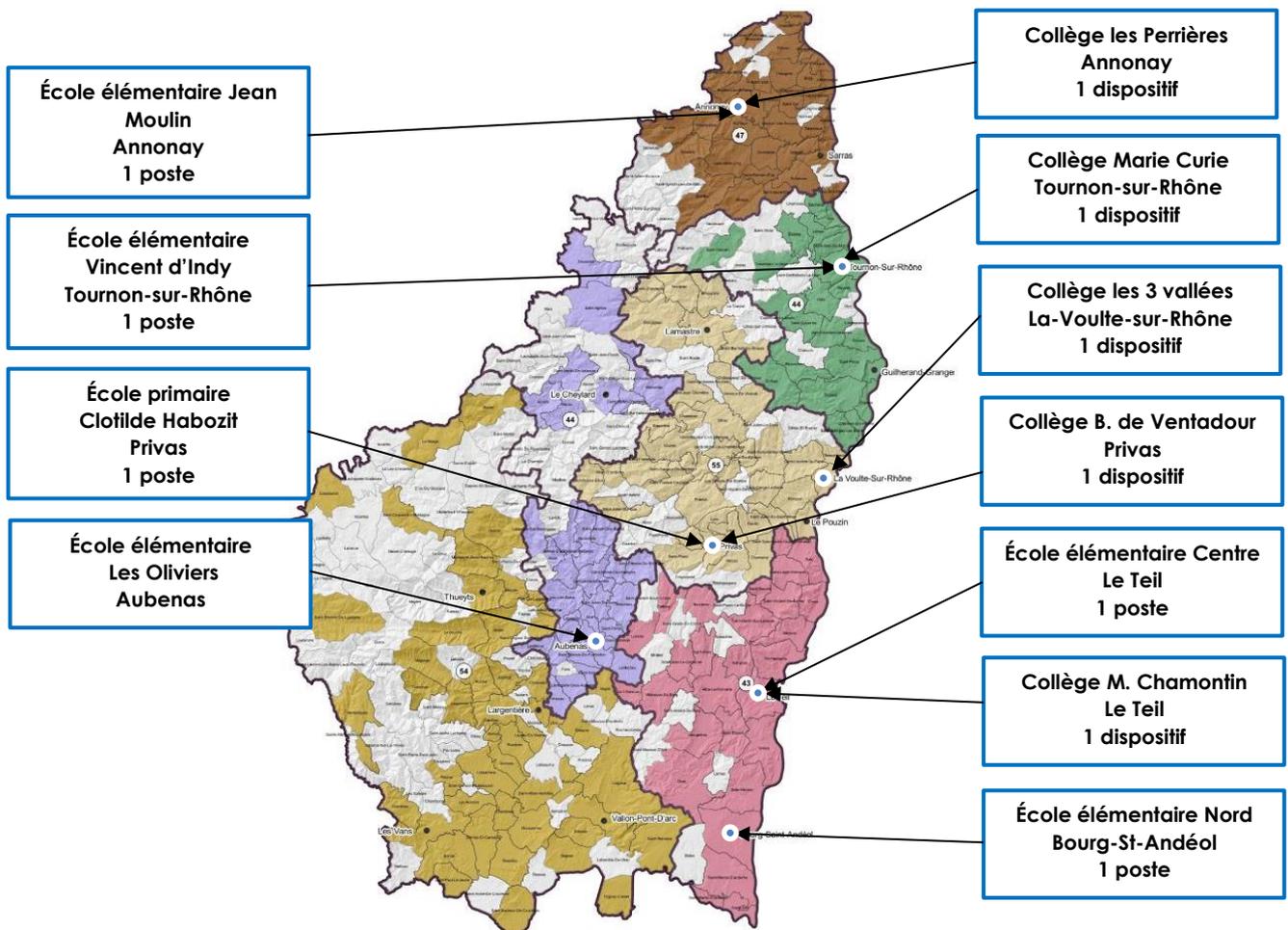
On observe un accroissement de plus d'un point des décisions d'orientation vers la 2nde GT cette année (66,7 %). Cela situe le département dans une valeur comparable à celle du niveau académique. Les décisions d'orientation en voie professionnelle se caractérise par un retrait des décisions vers le BAC PRO au profit du CAP dont l'offre de formation est plus contrainte. Le taux atteint de 11,5% est supérieur de 1,5 points à la valeur académique. Les décisions d'orientation post 2nde GT vers la 1^{ère} générale sont en nette baisse de presque 4 points en comparaison de l'an dernier et situe le département à près de 6 points en-dessous du niveau académique. Concernant la voie technologique, les demandes vers la filière STMG ont connu un regain qui n'a pas permis d'apporter une réponse favorable à toutes les demandes.

Focus

L'orientation est un processus progressif et réversible qui peut se caractériser par des ajustements successifs toujours dans le but de développer l'estime de soi et le sentiment de compétence des élèves. À ce titre, les décisions d'orientation doivent être favorables à l'ensemble des voies d'orientation accessibles par un élève et indépendamment des demandes des familles.

L'accueil et la scolarisation des élèves allophones

Implantation des postes d'enseignants chargés des élèves allophones



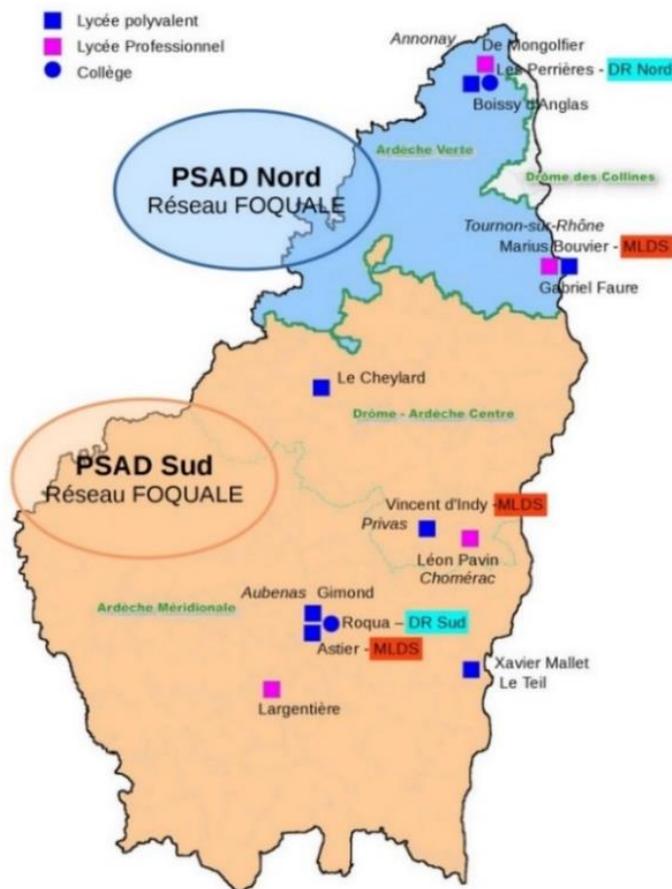
L'obligation d'accueil dans les écoles et les établissements s'applique de la même façon pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France que pour les autres élèves. À son arrivée, chaque élève est positionné dans un niveau scolaire en fonction de l'âge et de ses capacités en concertation avec l'équipe éducative.

Focus - Un parcours Magistère à destination des formateurs

La scolarisation d'un élève allophone n'est pas seulement la préoccupation de l'enseignant UPE2A, ni de l'enseignant de la classe mais de tous les enseignants de l'école ainsi que des partenaires dans et hors de l'école. C'est pourquoi un parcours M@gistère à destination des formateurs est proposé : il permet d'aider les formateurs susceptibles d'être sollicités par des enseignants accueillant dans le 1^{er} degré des élèves allophones.

Ce parcours à distance complété par un présentiel de six heures a pour objectif de renforcer les connaissances et les compétences des formateurs sur ce point et de mieux répondre aux besoins des enseignants.

Les jeunes en situation de décrochage



Plusieurs leviers progressifs sont mis en place pour s'assurer et garantir l'identification et l'accompagnement de tout jeune en situation de décrochage. Ces leviers à différentes échelles commencent en établissement, se prolongent en réseau et se déploient au niveau du département.

Au niveau des établissements, les équipes pédagogiques se mobilisent au sein de leur établissement pour favoriser les parcours de réussite des élèves :

- En donnant du sens aux apprentissages,
- En prévenant les mécanismes d'autocensure,
- En améliorant l'ambition des élèves et en élevant leur niveau de formation.

Plusieurs outils permettent d'atteindre ces objectifs :

Les dispositifs d'accompagnement et d'aménagement pédagogique : Projet Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE), le Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP), le Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Dispositif relais : rescolarisation, resocialisation des collégiens en rupture scolaire. 80 collégiens sont pris en charge dans les deux dispositifs ardéchois.

Un référent décrochage : présent dans chaque établissement, c'est une personne ressource chargée

de la recherche de solutions, de la coordination interne et de la stratégie de lutte contre le décrochage

Le GPDS : groupe de prévention du décrochage scolaire dans tous les établissements :

Piloté par le chef d'établissement, il réunit les conseillers principaux d'éducation, les directeurs délégués à la formation professionnelle et technologique, les assistants des services sociaux, infirmiers, psychologues de l'éducation nationale et enseignant coordonnateur MLDS ; les enseignants qui souhaitent évoquer une situation peuvent y participer.

Au niveau du bassin d'emploi et de formation :

Pour les élèves en lycée général et lycée professionnel, les MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) présentes à Aubenas, Privas et Tournon ont pour objectif de contribuer, avec les équipes, à la prévention du décrochage scolaire ainsi qu'à l'accompagnement des élèves dans un parcours de raccrochage adapté.

Les formateurs MLDS exercent leurs missions dans les établissements de rattachement et en lien avec les Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire au sein des lycées. Deux parcours sont proposés.

- Pour les jeunes en rupture de scolarité et sans qualification : « trajectoire plus ».
- Pour les élèves encore scolarisés mais en risque de décrochage : « parcours innovant » avec une prise en charge ponctuelle.

Les réseaux FOQUALE : FOrmation QUALification Emploi (Circulaire n°2013-035 du 29/03/13)

Un réseau FOQUALE rassemble les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale. Il développe des mesures de remédiation et favorise la mutualisation des expériences réussies. Il facilite le retour en formation en

identifiant toutes les ressources mobilisables. Dispositif souple, il permet une mise en œuvre rapide de solutions de sécurisation des parcours et de raccrochage, grâce à 2 réseaux constitués de proviseurs (de lycée général et professionnel), de principaux représentants de bassin, de directeurs de CIO, du directeur du lycée agricole, et d'enseignants coordonnateurs MLDS.

Exemples de parcours mis en œuvre :

- Ajustement des parcours en cours d'année scolaire,
- Passerelle de 2^o GT vers la 1^o Baccalauréat Professionnel,
- Service civique Éducation nationale avec ou sans alternance scolaire.

Au niveau départemental : deux plateformes de suivi et d'appui au décrochage (PSAD) une au nord et une au sud.

De compétence régionale et d'animation départementale, la plateforme de suivi et d'appui est animée par les directeurs de CIO et la Mission Locale. C'est un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes. Son rôle est de proposer aux jeunes, sans diplôme et sans emploi, des solutions de formation ou d'insertion.

L'ouverture artistique et culturelle

Pass Culture

La part collective, pour qui et pour quoi ?

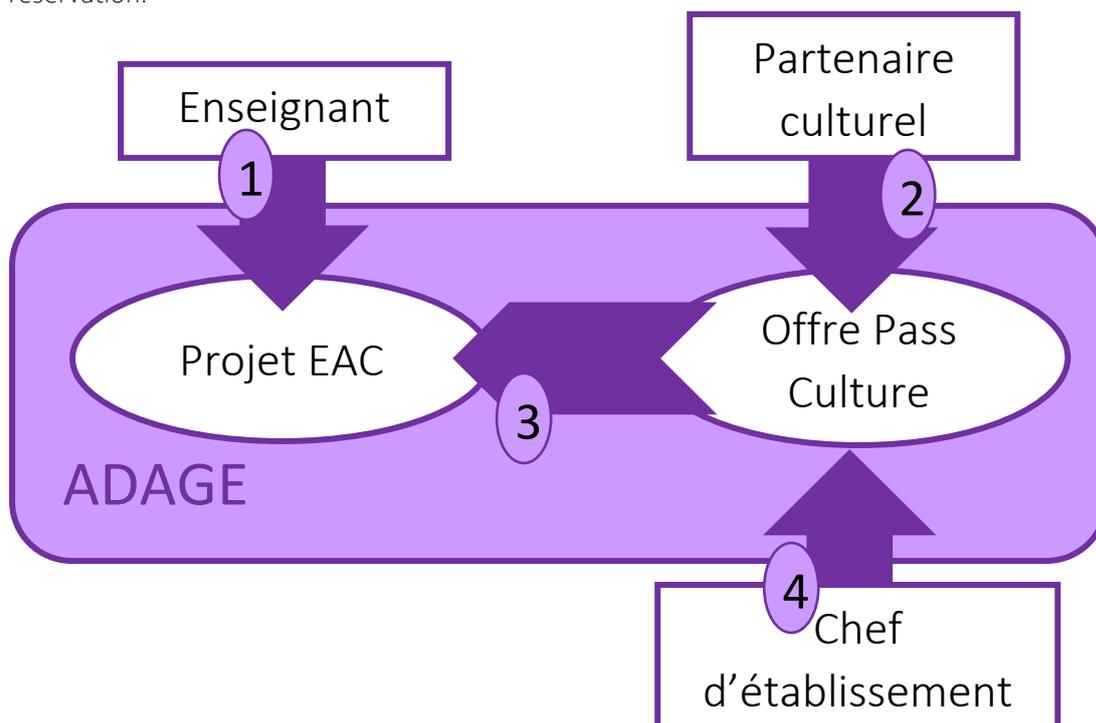
Tous les établissements scolaires du second degré reçoivent une dotation correspondant à la part collective du Pass Culture et dépendant du nombre d'élèves qu'ils accueillent. Cette dotation s'élève à 25 euros par élève, de la sixième (à partir de la rentrée 2023) à la troisième, à 30 euros par élève de seconde et de CAP et à 20 euros par élève de première et de terminale. Elle permet de financer des actions culturelles à destination des élèves en payant de la billetterie ou des interventions d'artistes dans l'établissement. Les frais de déplacement des intervenants peuvent être inclus dans les offres émises par les partenaires culturels. En revanche, elle ne peut pas être utilisée pour payer les frais de déplacement des élèves.

Cette somme est versée globalement pour l'établissement. Cela implique qu'une action peut très bien avoir un coût dépassant le montant que le groupe d'élèves qui en bénéficie apporte à l'établissement au titre de la part collective du Pass Culture. La manière d'utiliser cette dotation globale est laissée à la discrétion du chef d'établissement qui valide la réservation d'actions culturelles en concertation avec son équipe éducative, en particulier son référent culture, guidé par les axes du projet de l'établissement qui concernent l'EAC.

Procédure

L'utilisation de la part collective du Pass Culture passe par les étapes suivantes :

- 1) L'enseignant doit créer son projet sur la plateforme ADAGE.
- 2) En parallèle, il contacte le partenaire culturel avec lequel il souhaite travailler pour lui demander d'émettre une offre Pass Culture à destination de son établissement.
- 3) Toujours dans ADAGE, le porteur du projet doit ensuite rattacher cette offre à son projet EAC.
- 4) Pour finir, le chef d'établissement doit valider l'offre dans ADAGE afin de rendre effective sa réservation.



Les Conventions Territoriales d'Education Artistique et Culturelle

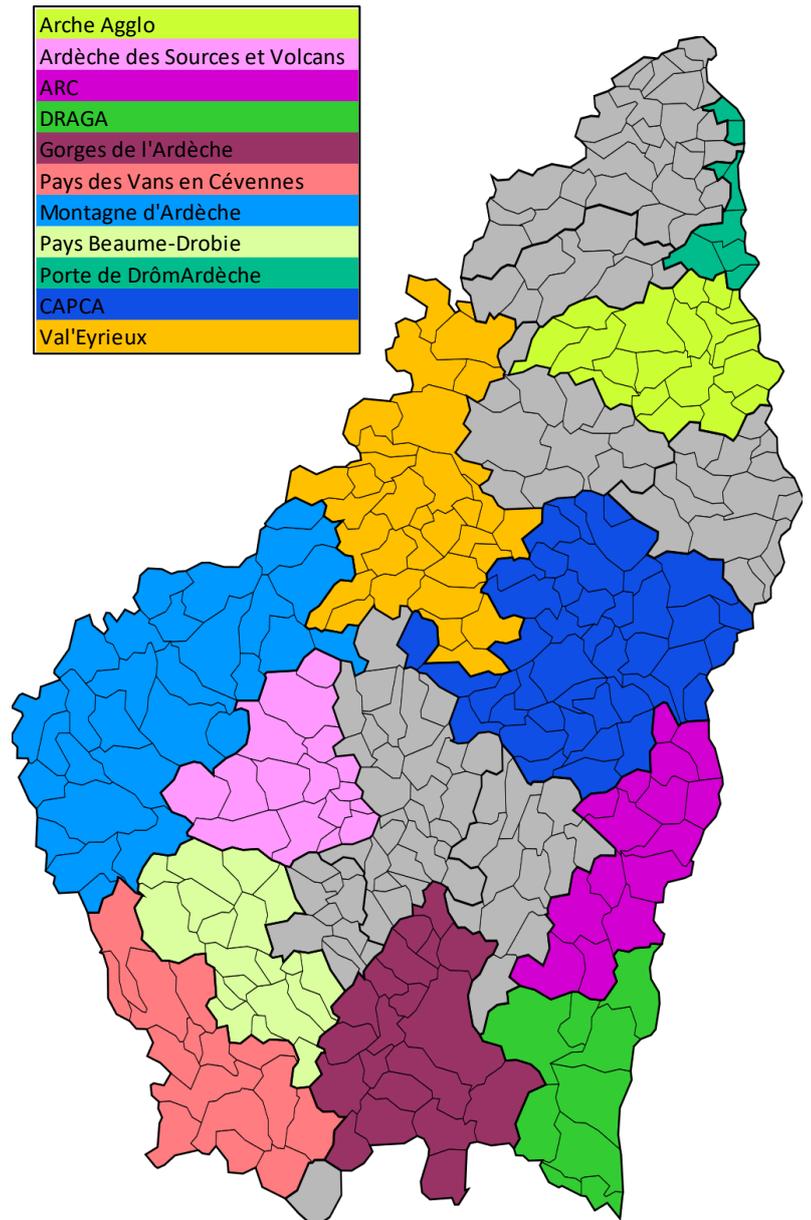
L'éducation culturelle dans les territoires

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ardèche, aux côtés de la DRAC, de la CAF, du département de l'Ardèche et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est signataire de 11 conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) dans 11 communautés de communes ardéchoises (les zones colorées de la carte ci-contre).

Ces conventions ont pour but de développer une éducation à la culture sur les territoires concernés et ce pour l'ensemble de la population.

Chaque année les communautés de communes signataires se voient donc dotées par les financeurs (état et collectivités locales) de moyens permettant d'élaborer des projets ambitieux.

Par essence ceux-ci essaient de toucher un public aussi large que possible. Ils peuvent donc aussi bien concerner des classes du 1^{er} comme du 2nd degré mais aussi des centres de loisirs, des associations d'habitants, des EHPAD...



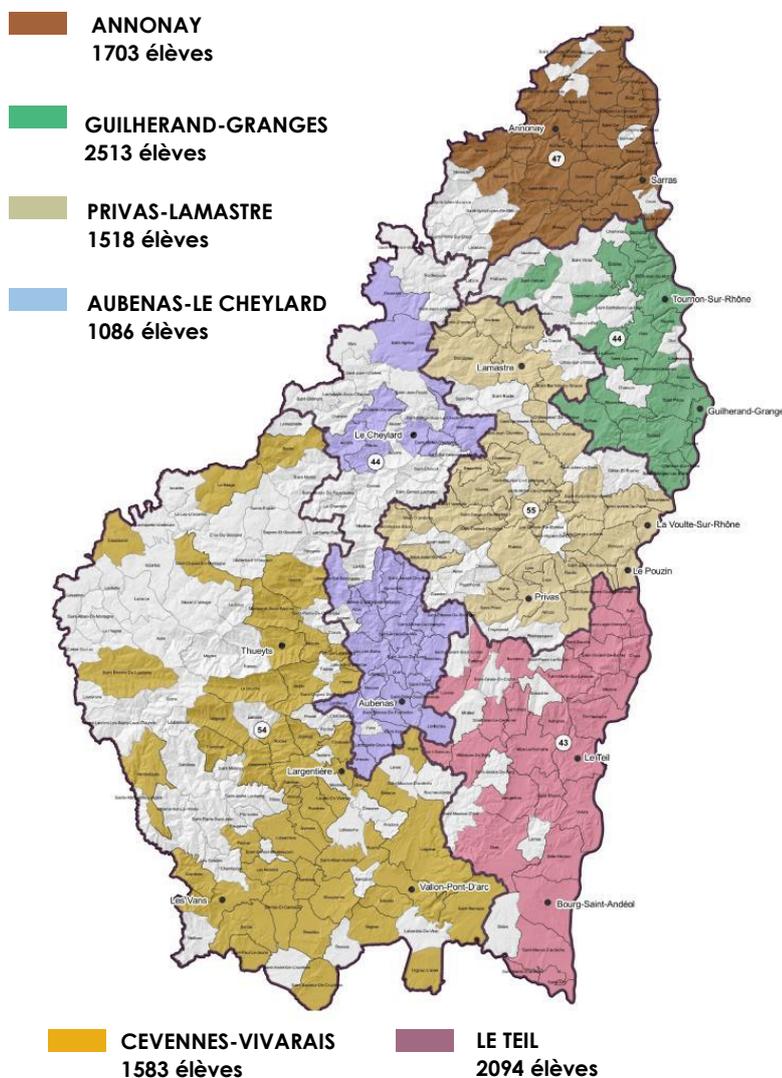
Des partenaires de proximité

Toutes ces conventions sont portées par un coordonnateur dont le rôle est notamment d'organiser des rencontres entre les habitants et les structures culturelles afin que les projets qui naissent sur leurs territoires soient le reflet des particularités et des envies de la population locale. Ces coordonnateurs sont également impliqués dans la construction de ces projets et s'assurent de la bonne marche des actions portées par la CTEAC. Sur les territoires concernés, ces personnes sont donc des partenaires précieux et incontournables pour accompagner la construction d'un projet d'éducation artistique et culturelle.

Pour le second degré, dès la rentrée 2023, ces 11 CTEAC devraient être référencées comme partenaires culturels Pass Culture sur ADAGE et ainsi être en mesure d'associer les collèges et les lycées ardéchois à plus de projets en faisant intervenir la part collective du Pass Culture.

Les chorales

Projet EM – PLAN CHORALE 1^{er} degré : nombre d'élèves ayant bénéficié d'un intervenant musique



LE CHANT CHORAL : DES PROJETS PARTENARIAUX

188 projets de classes ou d'écoles construits et menés en collaboration avec un intervenant musique comportent un volet chant choral.

Les partenariats ont été établis avec le syndicat mixte Ardèche Musique et Danse, avec les conservatoires, et avec les écoles de musique départementales présentes sur le territoire.

DES ACTIONS DE FORMATION

Pour accompagner le développement de la pratique du chant choral, des actions de formation sont mises en place sur tout le département. Quatre circonscriptions ont pu bénéficier de formations chant choral, ainsi que d'accompagnements sur le temps de classe, par des cheffes de cœur expérimentées.

PERSPECTIVES 2023-2024

Cette année, les équipes se verront proposer la mise en place de chorales inter-écoles. Les communautés de communes volontaires pourront proposer, en partenariat avec le pôle pédagogique de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, un répertoire commun aux élèves bénéficiant du même intervenant.

Les projets Notre École Faisons-La Ensemble (cadrés par le Conseil National de la Refondation) servent à financer des projets innovants, multi-partenariaux, et qui mettent en réseau plusieurs établissements. À ce titre, il est possible d'envisager des chorales inter établissements, et pourquoi pas, inter degrés, sur la base de ce dispositif. Le pôle pédagogique de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale est à la disposition des équipes pour y réfléchir.

Les classes Orchestre et les Classes à Horaires Aménagés Musicales

Les Classes Orchestre en Ardèche

Le dispositif « classe orchestre » permet à plusieurs classes d'une même école de se doter d'un parc d'instruments neufs, et de bénéficier de deux à trois heures d'enseignement hebdomadaire en partenariat avec une école de musique. L'association « Orchestre à l'école » assure le financement d'une partie des instruments, ainsi qu'un suivi pédagogique et administratif. La teneur résolument pédagogique et inclusive du dispositif reste fondamentale.

En Ardèche, quatre classes orchestre existent actuellement dans le premier degré, sur les communes de Privas, Tournon, Annonay, ainsi que Vanosc/Villevocance. La dimension territoriale est centrale : le parcours de l'élève est avant tout celui d'un enfant musicien, qui trouve sur son bassin de vie les outils nécessaires à son parcours artistique et culturel. La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, les écoles publiques, les écoles de musique et les collectivités publiques travaillent donc conjointement à son élaboration.



La création d'une classe orchestre est systématiquement soutenue et accompagnée par le pôle pédagogique de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. Pour plus d'information, consulter [la page Eduscol](#) dont est extraite la citation suivante :

« L'association [Orchestre à l'École](#) œuvre au développement d'orchestres en milieu scolaire depuis 2008. Ils viennent compléter et enrichir l'éducation artistique et culturelle des élèves. Mené en partenariat avec les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement artistique, ce dispositif d'éducation artistique et culturelle par la pratique instrumentale touche près de 40 000 enfants chaque année et 1500 orchestres répartis sur l'ensemble du territoire. »

Contact : Emmanuel FALGUIERES, Conseiller pédagogique départemental éducation musicale

FOCUS - Les CHAM en Ardèche

Les Classes à Horaires Aménagés Musicaux sont issues d'un partenariat entre un conservatoire de musique et un établissement du premier ou du second degré. Elles permettent d'offrir aux élèves un enseignement musical exigeant sur le plan académique, tout en restant conformes aux valeurs portées par l'éducation nationale. Le dispositif est cadré par la [circulaire 2002-165 du 2 août 2002](#) dont voici un extrait :

« Les classes à horaires aménagés musicaux offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la culture. À l'issue de la classe de troisième, les élèves des classes à horaires aménagés musicaux auront accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel.

L'organisation des activités réunissant les élèves qui suivent un enseignement musical renforcé et ceux des autres classes est facilitée afin que les classes à horaires aménagés ne constituent pas une filière qui regroupe de manière continue les mêmes élèves. Dans une agglomération, la diversité des implantations est favorisée plutôt que leur concentration ; les zones d'éducation prioritaire doivent accueillir de telles classes aussi souvent que possible. On veillera enfin à ce qu'aucun enfant ne soit écarté, pour des raisons économiques, de l'enseignement musical proposé. »



En Ardèche, deux CHAM existent à ce jour, au collège des Perrières à Annonay (CHAM vocale), ainsi qu'au collège Ventadour à Privas. La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale souhaite favoriser l'extension du dispositif en amont, dans les écoles primaires. Elle souhaite également diversifier les propositions adressées aux élèves, en ne s'interdisant pas de donner aux éventuelles nouvelles classes des colorations telles que la MAO (musique assistée par ordinateur). De tels projets se réalisent sur la base du travail conjoint des équipes enseignantes, du CPD EM, de l'ÉIEN de circonscription, de l'IA-IPR, des professeurs relais, des communes ou communautés d'agglomération concernées, ainsi que de la direction des conservatoires de musique et de leurs équipes. Distinct du dispositif « classe orchestre » quant à ses finalités, il n'en reste pas moins un projet de territoire à part entière.

Opérations départementales

Classes qui dansent



3 structures à la coordination artistique (La Baraka pour le Nord, Le Théâtre de Privas pour le centre et Format 07 pour le Sud)

7 conseillers pédagogiques en accompagnement, coordination et organisation

Focus

La connaissance d'œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique de la danse sont l'essence du dispositif départemental « *Classes qui dansent* » qui participe à un Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) de qualité pour les élèves.

La DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale proposent un accompagnement pour faciliter la co-construction avec des structures culturelles identifiées (La Baraka, Le Théâtre de Privas et Format).

Le bénéfice de l'accompagnement et de la formation des enseignants se vérifie au fil des années, comme en témoignent le nombre de classes inscrites et la créativité des élèves. Cette approche éducative pertinente repose sur 4 temps forts :

- des formations,
- des interventions d'artiste,
- des spectacles à aller voir
- et des restitutions d'élèves.

À l'occasion de ces dernières, les enfants, leurs enseignants et les artistes qui les accompagnent, peuvent d'ailleurs apprécier les prestations d'autres danseurs écoliers et collégiens dans des grands lieux de spectacle ardéchois.

Arts en pré-t-s

Ce dispositif soutenu par la **Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC)**, a été proposé en 2022-2023 aux écoles géographiquement éloignées de l'offre culturelle habituelle ou de certains lieux d'exposition sur la circonscription de Privas-Lamastre.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale s'est associée à l'**artothèque du GAC d'Annonay** (Groupe d'Art Contemporain) et aux **bibliothèques départementales** pour le développer. L'objectif était de confronter et d'ouvrir les élèves à une démarche artistique contemporaine en vue de les engager dans des démarches créatives personnelles ou collectives. Pour cette première année d'expérimentation, Mengzhi Zheng, artiste contemporain lyonnais a accepté de prolonger la collaboration initiée au Château-Musée de Tournon avec l'exposition « Aplatir le ciel » et le dispositif « les arts au châteaux ».

8 classes, soit 184 élèves du cycle 1 au cycle 3, ont pu bénéficier du prêt d'œuvres originales par l'intermédiaire de packs artistiques constitués de 6 œuvres de Mengzhi Zheng et 6 œuvres de 3 autres artistes contemporains. Des ressources pédagogiques ont été mises à disposition, des médiations et des ateliers de pratique en présence de l'artiste autour des notions d'espace, de construction et d'habitat ont été réalisés dans chacune des classes.



Découverte avec l'artiste de techniques de construction à partir de matériaux de récupération dans les écoles de Lamastre et St-Fortunat.

Les productions des élèves ont été valorisées en deux temps distincts :

- Expositions locales dans les bibliothèques de proximité du 13 au 23 mai 2022.
- Exposition centralisée à la bibliothèque de Privas du 25 mai au 4 juin.



Perspectives pour 2023-2024 : reconduire ce dispositif à titre expérimental avec l'artiste Emilien Adage. 36 heures d'ateliers dans les classes seront à répartir entre les classes inscrites. Modalités communiquées à la rentrée 2023.

Arts aux châteaux

103 classes du cycle 1 au cycle 3, soit **2 240 élèves**, ont été accueillis en 2022-2023 sur **les deux sites patrimoniaux partenaires** de ce dispositif. Les médiations et les ateliers de pratique aux châteaux sont encadrés par le personnel et les bénévoles de l'association « Vivante Ardèche » à Vogüé et les médiatrices culturelles du Château-Musée de Tournon, aidés de 4 CPC de circonscription et 1 CPD.

Les démarches artistiques des 4 artistes contemporains exposés ont confronté les élèves à de nouveaux domaines artistiques : l'architecture et l'espace avec Mengzhi Zheng pour le secteur nord et l'exploration de l'imaginaire autour de la thématique du voyage avec Elisabeth Claus, Ghislaine Escande et Odile de Frayssinet pour le secteur sud. Autant d'occasions d'appréhender de nouvelles connaissances pour une fois en classe, s'emparer des ressources pédagogiques mises à disposition, s'approprier des clés de lecture relatives aux œuvres contemporaines, expérimenter de nouvelles pratiques artistiques, développer sa créativité et sa propre sensibilité, tout en enrichissant son parcours d'éducation artistique et culturelle.

L'exposition « Aplatir le ciel » de Mengzhi Zheng a offert aux classes un travail et une réflexion créative autour des concepts d'habitat et « d'inhabitat », des notions de plein et de vide, d'extérieur et d'intérieur. Le château-Musée de Tournon s'est habillé de nouveaux espaces réfléchis et réinventés. Ils étaient habités de maquettes, de cabanes, de plans, d'installations, de jeux de couleurs et de formes à observer, contourner ou traverser du regard.

Découvrir l'exposition « Créations d'élèves » installée au Château-Musée de Tournon du 8 au 22 mars 2022 : [vidéo](#)



L'exposition collective « Voyages imaginaires » a conduit les élèves jusqu'à l'exploration de contrées proches ou lointaines, parfois oniriques. Ils ont ainsi réalisé et mis en scène des planètes réinventées ou des mondes nouveaux, savamment orchestrés, peuplés de barques naviguant ou survolant des forêts envoutantes et invitant le spectateur à la découverte géographique ou à l'introspection poétique.

Découvrir l'exposition « Créations d'élèves » exposée au château de Vogüé du 23 février au 5 mars 2022 : [Vidéo](#)



Le dispositif 2023-2024 est à nouveau destiné aux classes des 6 circonscriptions du département et des 3 cycles. Elle ouvrira de nouveaux horizons plastiques et artistiques aux élèves du 1^{er} degré, en appui sur les expositions suivantes :

« On flotte » de Salvatore Arancio au Château-Musée de Tournon-sur-Rhône.

« Ecritures hors cadre » avec les œuvres de Michel Danton, Jean Marc Saulnier et Edith Schmid au Château de Vogüé.

Sport et EPS

L'UNSS en Ardèche



L'UNSS, C'EST QUOI ?

Elle s'adresse à tous les collégiens et lycéens ardéchois désireux de pratiquer une ou plusieurs activités sportives dans des compétitions par équipe, arbitrées et jugées par les élèves Jeunes Officiels. Elle a pour objectif :

- D'organiser des rencontres sportives dans les collèges et lycées
- Et de développer la vie associative au sein de ces établissements



DES VALEURS : PARTAGER PLUS QUE DU SPORT...

- Permettre l'accessibilité et la démocratisation du sport scolaire
- Mener des actions sportives éthiques, solidaires et responsables
- Valoriser les compétences de nos jeunes pour leur avenir
- Ancrer le sport scolaire dans les territoires
- Innover à travers le sport pour un sport scolaire ambitieux

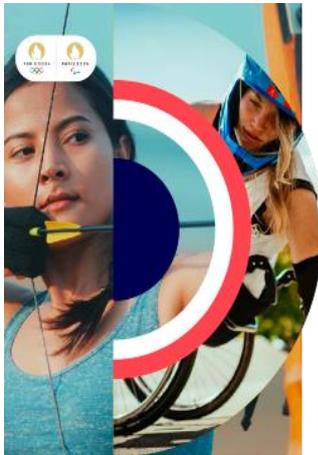


PARTAGE ÉCHANGE ÉTHIQUE DÉCOUVERTE RENCONTRE

Le sport scolaire en Ardèche avec près de 30% de licenciés de la population scolaire est parmi les plus dynamiques de France. L'offre de pratique, aussi bien en terme d'activités sportives (multiples, variées, formes diverses), de créneaux, mais aussi d'engagement sur différents rôles (jeunes officiels) est d'une grande richesse. Elle est assurée par 150 enseignants EPS, animateurs d'associations sportives.



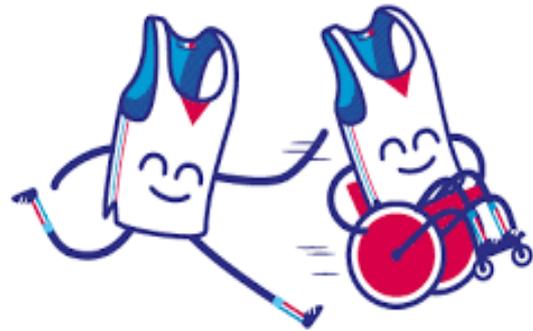
Génération 2024



**SEMAINE OLYMPIQUE
ET PARALYMPIQUE**
7^e ÉDITION
3-8 AVRIL 2023
THÉMATIQUE 2023 : L'INCLUSION

SOP
SEMAINE OLYMPIQUE
ET PARALYMPIQUE

GÉNÉRATION 2024



Le dispositif

Génération 2024 est un **dispositif national** piloté par un délégué interministériel. Le but consiste en la labellisation d'établissements (Ecoles, collèges, Lycées, Universités) qui s'engagent dans une démarche de valorisation de la politique sportive dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Quatre objectifs déterminent cette démarche :

- Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
- Adapter les parcours des sportifs de haut niveau.
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements.



Objectif : 100% des écoles ardéchoises

La labellisation est attribuée pour une **période de 3 ans**. L'ouverture des candidatures est prévue pour Février, mais la construction du projet, peut débuter dès maintenant par la mise en place d'actions fortes (Journée Nationale du Sport Scolaire, Journée et Semaine olympique...) dès cette rentrée.

Fabien Eyssette, CPD EPS, est à la disposition des équipes, qui en feront la demande, pour les accompagner dans la labellisation.

A cette heure, 62 établissements ont obtenu le label. Rejoignez-les vite !

Savoir Rouler



Le Savoir Rouler à Vélo permet aux enfants, de 6 à 11 ans, de bénéficier, en 10 heures, des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Mise en œuvre du dispositif

La mise en œuvre du savoir rouler à vélo doit s'inscrire dans tous les temps d'apprentissage de la vie de l'enfant : dans un contexte scolaire, sur le temps périscolaire, ou encore dans un cadre ou extra-scolaire (en club, à l'école, au centre de loisirs, etc).

Les étapes de validation

La validation du « savoir rouler à vélo » comporte trois étapes :

- **Savoir pédaler** : maîtriser les fondamentaux du vélo (acquérir un bon équilibre et apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner),
- **Savoir circuler** : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé (savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du Code de la route),
- **Savoir rouler à vélo** : circuler en situation réelle (apprendre à rouler en autonomie).

Le Savoir Rouler en Ardèche et les partenaires locaux

Ce dispositif est piloté par le ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse en partenariat avec le ministère chargé de la transition écologique et le ministère chargé de l'Intérieur (délégation à la sécurité routière).

Un outil départemental est à votre disposition pour trouver vos partenaires locaux, les référentiels et des informations diverses : <https://digipad.app/p/177108/ae51aa28868a2>

Focus - Ardéchoise des jeunes



Cette épreuve destinée aux jeunes, n'est pas une compétition, mais un moment de partage où le goût de l'effort est mis à l'honneur. C'est un rassemblement de jeunes cyclistes de tous horizons. L'Ardéchoise des Jeunes permet aux jeunes pousses de participer, comme les grands, à la grande fête de l'Ardéchoise.

Contact : Fabien EYSSETTE – Conseiller pédagogique départemental EPS

Savoir Nager



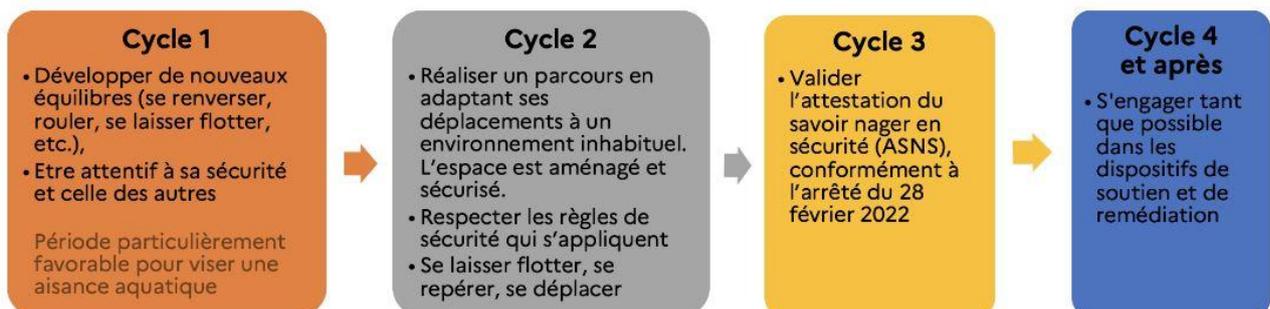
La lutte contre les noyades et le développement de l'aisance aquatique sont des priorités de l'État en matière de prévention. Un ensemble d'actions, réglementaires et pédagogiques, a été défini pour que le plus grand nombre d'élèves apprennent à nager en sécurité.

L'Aisance Aquatique

Avec « l'aisance aquatique » un éclairage particulier est porté sur les premiers apprentissages des élèves. L'enjeu est en outre de soutenir la prise en compte des non-nageurs dans un parcours de formation au regard du principe qu'il n'est jamais ni trop tôt ni jamais trop tard pour apprendre à nager.

Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS)

L'attestation scolaire du savoir-nager change de désignation afin de perdre sa restriction au cadre « scolaire » et faire apparaître explicitement sa dimension sécuritaire. Elle est désormais désignée « attestation du savoir nager en sécurité » (ASNS) et devient un test unique sur le plan national, permettant la continuité entre le milieu scolaire et extra-scolaire.



Focus - Bassins mobiles

Un projet d'acquisition d'un bassin mobile a été lancé par le comité Drôme-Ardèche de Natation. Il sera amené à être déployé sur ces 2 départements au profit des territoires carencés. Cette offre originale sera permise et complétée par la présence de 2 maîtres-nageurs sauveteurs en charge de la surveillance et l'enseignement.



Contact : Fabien EYSSETTE – Conseiller pédagogique départemental EPS

Les sections sportives



Présentation

Les sections sportives scolaires (SSS) donnent à l'élève volontaire la possibilité de pratiquer davantage d'activité sportive, d'atteindre un bon niveau de pratique dans son sport de prédilection, et de concilier études et pratique sportive renforcées.

L'inscription dans les sections sportives scolaires relève de chaque établissement. Elle est traitée dans le respect de la carte scolaire. Les élèves bénéficient au minimum de trois heures hebdomadaires d'entraînement, sans que soient, pour autant, négligés les programmes scolaires.

Elles sont organisées et financées dans le cadre d'un partenariat liant les établissements, des structures sportives (clubs et comités) et les collectivités, au profit de la pratique physique et sportive des élèves dans la complémentarité de l'EPS et l'UNSS.

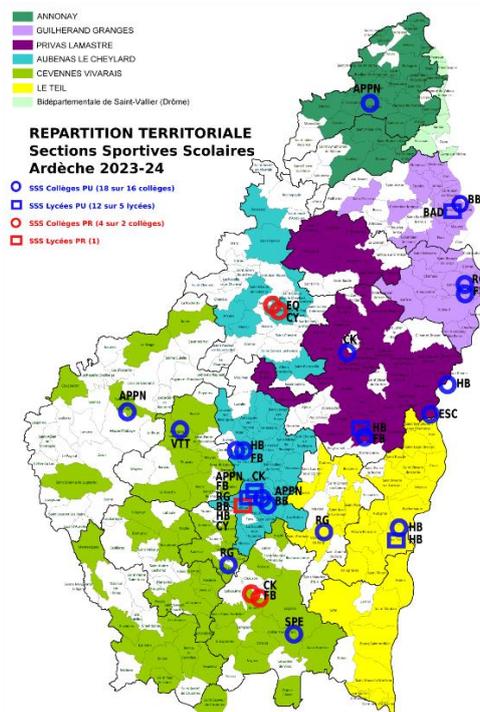
Les sections d'excellence sportive (SES) sont un nouveau dispositif scolaire permettant des aménagements de scolarité qui puissent répondre aux besoins des jeunes qui visent à terme à accéder au haut niveau et incorporer un pôle Espoir ou pôle France.

Les SES s'adressent donc à de jeunes sportifs déjà reconnus, repérés au niveau local ou régional, mais non encore inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau, Espoirs ou de partenaires d'entraînement.

Les dispositifs en Ardèche

À la rentrée 2023, 38 structures sportives scolaires dont 3 sections d'excellence sportive et 35 sections sportives scolaires inscrites au projet des établissements, sont recensées dans l'ensemble des collèges et lycées publics et privés sous contrat, couvrant ainsi les besoins de l'académie.

Carte des Sections sportives



2 heures de sport au collège - nouveauté rentrée 2023



Instruction du 26-4-2023 parue au [Bulletin officiel n° 17 du 27 avril 2023](#)

Le dispositif

La pratique régulière d'une activité physique doit être une priorité chez l'enfant. C'est un élément clef de l'apprentissage d'une culture spécifique, de règles de vie en société et du respect d'autrui.

Il faut soutenir la pratique sportive des collégiens qui connaissent, entre 11 ans et 14 ans, un décrochage significatif de la pratique sportive. Cette offre, gratuite pour les élèves, est complémentaire de l'offre sportive du territoire scolaire et extra-scolaire.

Les activités physiques et sportives seront organisées sous la responsabilité des partenaires sportifs qui bénéficient d'un financement dédié.

Cinq collèges en Ardèche se sont déjà engagés dans ce dispositif en faveur de la pratique physique des élèves : Alex Mezenc au Pouzin, Henri Ageron à Vallon Pont d'Arc, Roqua à Aubenas, la Ségalière à Largentière et Vallée de la Beaume à Joyeuse.

Convention avec les comités sportifs



Objectifs

Les interventions extérieures doivent être organisées pour une réelle plus-value dans les apprentissages. Elles doivent donc s'appuyer sur un projet pédagogique proposant une forme de pratique physique adaptée au milieu scolaire pour :

- Un sport « éducatif » et « santé » adapté aux élèves les plus éloignés de la pratique sportive
- Une pratique qui s'inscrit dans les programmes et attentes de l'Education Nationale

Mise en œuvre

Deux étapes de développement de ce travail partenarial avec les comités sportifs :

- **Une convention (sur 3 ans) et un livret pédagogique départementaux :**
Co-construits avec les conseillers pédagogiques et l'USEP
S'appuyant sur les conventions nationales
Signés par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale, le comité et l'USEP
- **Des clubs / Un territoire :** Des déclinaisons du projet départemental dans les clubs et des **conventionnements entre le monde sportif et les écoles (1 école / 1 club)**

Contacts : Fabien EYSSETTE – Conseiller pédagogique départemental EPS

Pass'sport

Pour 2023, l'objectif est d'atteindre 1,8 millions de jeunes de 6-30 ans entre le 1er juin et le 31 décembre 2023.

Pour déployer une communication dynamique en direction des bénéficiaires,

> Les Établissements Publics Locaux d'Enseignement informent les élèves sur le dispositif

> Un focus sur les 760 000 étudiants boursiers car possibilité de demande jusqu'à 28 ans

Un fonctionnement simple et efficace renouvelé pour 2023 : un email est envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, aux jeunes et aux familles éligibles (allocation aux adultes handicapés, allocation rentrée scolaire et boursiers).

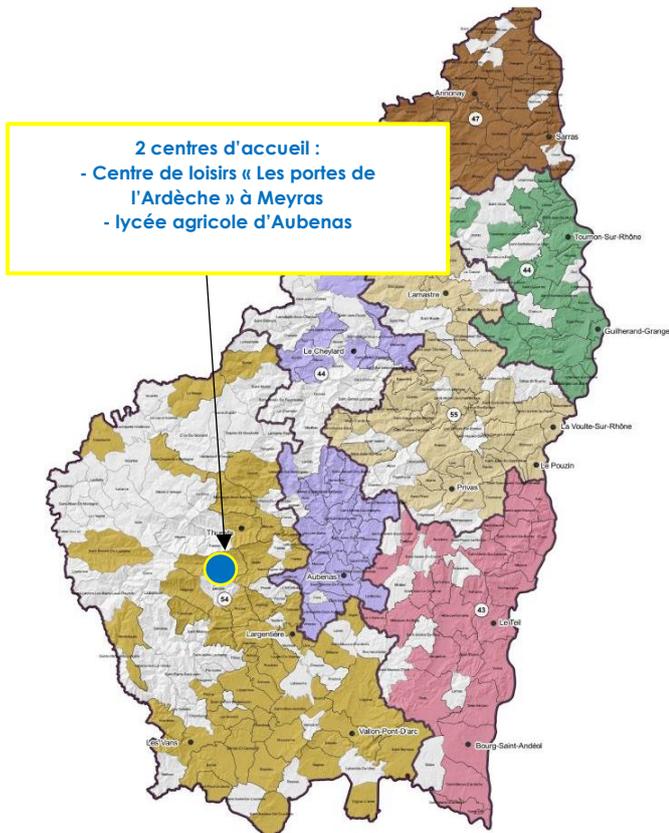
Cet email contient un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Le Bonus Collégien du Conseil départemental est reconduit en 2023-2024 en complément au Pass'Sport

Contact : Olivier PARENT – Inspecteur SDJES

Politiques jeunesse

Le Service National Universel en Ardèche



Le principe

Le SNU (Service National Universel) met à l'honneur les valeurs de l'engagement, de la citoyenneté, du devoir de mémoire, de la résilience et de la cohésion nationale.



Il est accessible sur la base du volontariat, à l'ensemble de jeunes de 15 à 17 ans. Il se décline autour de 3 axes :

1^{ère} étape : Un séjour de cohésion : les jeunes sont volontaires pour vivre une expérience favorisant la mixité sociale, la parité filles garçons, dans l'esprit de cohésion autour d'activités variées, hors de leur département, dans un centre d'accueil, pour une durée de 12 jours.

2^{ème} étape : Une mission d'intérêt général (MIG) : qui suit le séjour de cohésion et qui engage le jeune volontaire à une action bénévole dans une structure ou une association de son choix, proche de son domicile, pour une mission solidaire de 12 jours (ou 84 heures perlées) autour d'un thème qu'il choisit.

3^{ème} étape : Un engagement volontaire (facultatif) de 3 mois, qui fait suite à la MIG, dans une association ou structure au choix du jeune volontaire. Cette mission est rémunérée (sur un principe identique au Service Civique) et peut s'effectuer jusqu'aux 25 ans révolus du volontaire.

Au 1^{er} semestre 2023, trois séjours de cohésion SNU ont été organisés en Ardèche au centre de vacances de la fédération des œuvres laïques à Meyras et au lycée agricole d'Aubenas. Ils ont eu lieu : du 11 au 23 juin 2023 et du 5 au 17 juillet 2023. Chaque séjour a rassemblé environ 120 jeunes de 15 à 17 ans, filles et garçons, aux profils divers, originaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif du séjour de cohésion est de faire découvrir aux jeunes ce que signifie « faire Nation » et développer leur talent pour l'engagement dans un parcours utile pour eux, pour les autres et pour la société. Le séjour de cohésion a vocation à réunir pendant 12 jours des volontaires reflétant la diversité de notre société. Le programme est constitué de modules mis en œuvre par des partenaires du monde associatif, mais également des services de l'Etat et des corps en uniforme (police, gendarmerie, SDIS, CSNJ...). Le programme est adapté afin de laisser des temps libres pour faciliter les interactions entre maisonnées et la cohésion au sein du centre.

On y trouve :

- des modules obligatoires : sport et cohésion, connaissance et accès aux droits, valeurs de la république et laïcité, diagnostic d'orientation, journée défense et mémoire, promotion de la santé, formation gestes qui sauvent, sécurité routière, lutte contre les discriminations et les violences, ... qui mettent en avant l'interministérialité du dispositif avec notamment le SDIS, la gendarmerie et la police, la Banque de France, la Déléguée aux droits des femmes...

- des activités pour valoriser le territoire, ses associations, son patrimoine et stimuler l'engagement :

Sport de pleine nature : descente de l'Ardèche en canoë format 2 jours et bivouac à Gaud, Cours d'orientation, Via Ferrata... ;

Chantiers de jeunes bénévoles axés sur le développement durable et de la protection de la nature ;

Côté culture : ateliers d'improvisation avec une compagnie de théâtre, initiation au cirque, à la danse...

Des olympiades européennes ;

Découverte de l'engagement lors du forum de l'engagement mais aussi tout au long du séjour.

Au 1er semestre 2023, 250 jeunes volontaires ardéchois ont pu profiter d'un séjour de cohésion organisé dans le cadre du SNU, soit 40% de plus qu'en 2022. Le SNU va poursuivre sa montée en puissance dans les années à venir pour toucher toujours plus de jeunes et leur offrir un véritable tremplin vers une éducation à l'ouverture, aux découvertes, à l'engagement.

FOCUS : Perspectives 2023-2024 - Les classes engagées à partir de la rentrée

A partir de la rentrée 2023 la labellisation d'une « classe engagée » ou d'un « lycée engagé » (si au moins deux classes) est attribuable aux classes de seconde et de première année en CAP.

Un référent engagement doit être désigné dans chaque établissement volontaire. En vue de la labellisation, la «classe engagée » s'appuie sur un projet pédagogique annuel proposant des contenus et de démarches s'inscrivant dans les enseignements et les actions éducatives quotidiennes des lycées, et en tout premier lieu de l'enseignement moral et civique et de l'éducation à la citoyenneté.

Le label est attribué par un comité académique composé des services suivants : Rectorat académique, Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), Inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR), Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et la Direction académique.

L'encadrement du séjour de la classe engagée rejoint ensuite le modèle classique des séjours de cohésion, il est assuré par l'équipe SNU. Le chef de centre SNU travaillera en amont le projet d'accueil avec le responsable de la classe.

Le contenu du séjour SNU est identique au contenu type du séjour de cohésion avec les modules obligatoires (journée sécurité routière, sécurité intérieure, résilience, défense mémoire...) à l'exception de 3 jours dits jours spécifiques. Les jours spécifiques sont consacrés à la déclinaison du projet pédagogique validé dans le cadre de la «classe engagée ». Le ou les enseignants responsables de la classe seront associés à ces 3 jours et leur présence sera rendue possible sur le centre.

Valeurs de la République et laïcité

Formation des enseignants

m@gistère

Dans le cadre d'un plan pluriannuel, la direction académique de l'Ardèche organise le déploiement de la formation à la laïcité et aux Valeurs de la République. Ainsi, 25 % des enseignants sont formés chaque année et la totalité le seront d'ici 4 ans. Une équipe de formateurs composée de conseillers pédagogiques départementaux, de conseillers d'éducation populaire et de partenaires associatifs est mobilisée pour accompagner les conseillers pédagogiques de circonscription dans l'animation des sessions déployées tout au long de l'année, à l'appui notamment du Magistère. En 2022-2023 ce sont déjà 180 enseignants qui ont bénéficié de ces formations. Dans le même temps, des sessions ouvertes aux AESH ont également été organisées, en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques. Ces journées étaient ouvertes aux partenaires éducatifs des associations et collectivités sur un même bassin.

Un important dispositif de formation interministérielle a enfin permis aux agents de la direction académique d'être également formés, aux côtés de personnels d'autres administrations d'Etat.

Journée de la laïcité – deuxième édition

La journée nationale de la laïcité, en souvenir de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, se tiendra en Ardèche le jeudi 7 décembre 2023.

Cette deuxième édition départementale aura pour thème « laïcité et espaces publics ».

Elle s'inscrit dans la continuité du travail de sensibilisation au principe de laïcité initié par l'Éducation Nationale, les services de la Préfecture et la CAF de l'Ardèche.



La journée sera accueillie au théâtre de Privas et à l'Atelier Canopé.

La matinée, ouverte aux élus, professionnels, jeunes et réseaux associatifs s'organisera autour d'un débat et d'une conférence afin d'apporter des éclairages historiques et juridiques.

L'après-midi, à l'Atelier Canopé, un forum éducatif destiné à l'ensemble de la communauté éducative proposera des rencontres, témoignages et ressources.

De nombreux partenaires sont mobilisés pour cet événement : la FOL, la FACS, l'UMJC, le Théâtre de Privas, l'ONAC-VG, les Archives départementales, l'AMF.

Prix de la laïcité – Jeunes ardéchois

La direction académique de l'Ardèche organise pour la première année, en partenariat avec Réseau Canopé et l'UMJC, un Prix départemental de la laïcité.

Ce Prix s'adresse à tous les jeunes de 6 à 18 ans, des écoles, collèges, lycées, centres de loisirs et accueils jeunes de l'Ardèche. Il s'agira de produire des podcasts audios à partir de photos sélectionnées sur le thème « laïcité et espaces publics ». Un jury récompensera les meilleures productions qui seront valorisées dans le cadre de la journée de la laïcité.

FOCUS - SDJES

Service départemental à la jeunesse, l'engagement et aux sports de l'Ardèche

Depuis janvier 2021, les services de la jeunesse de l'engagement et du sport (SDJES) ont été adossés aux Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale sous la tutelle des Inspecteurs d'académie qui ont reçu par délégation une partie des compétences dans les champs de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (JES).

En Ardèche, le service SDJES est piloté par un Inspecteur de la jeunesse et des sports qui est également conseiller de l'IA-DASEN sur tous les sujets liés à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Le service est composé de 12 agents, et notamment de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, de professeurs de sport et d'agents administratifs et techniques. Leurs missions, s'articulent principalement autour de deux axes :

- l'un régalien : inspection, contrôle, évaluation des accueils collectifs de mineurs et des établissements d'activités physiques et sportives,

- l'autre de développement : mise en œuvre des politiques publiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports dont, entre autres, le développement des projets éducatifs de territoires pour les jeunes de 3 à 30 ans, de l'information jeunesse, du Service Civique, la professionnalisation des clubs sportifs et l'animation de la vie associative ardéchoise au sens large.

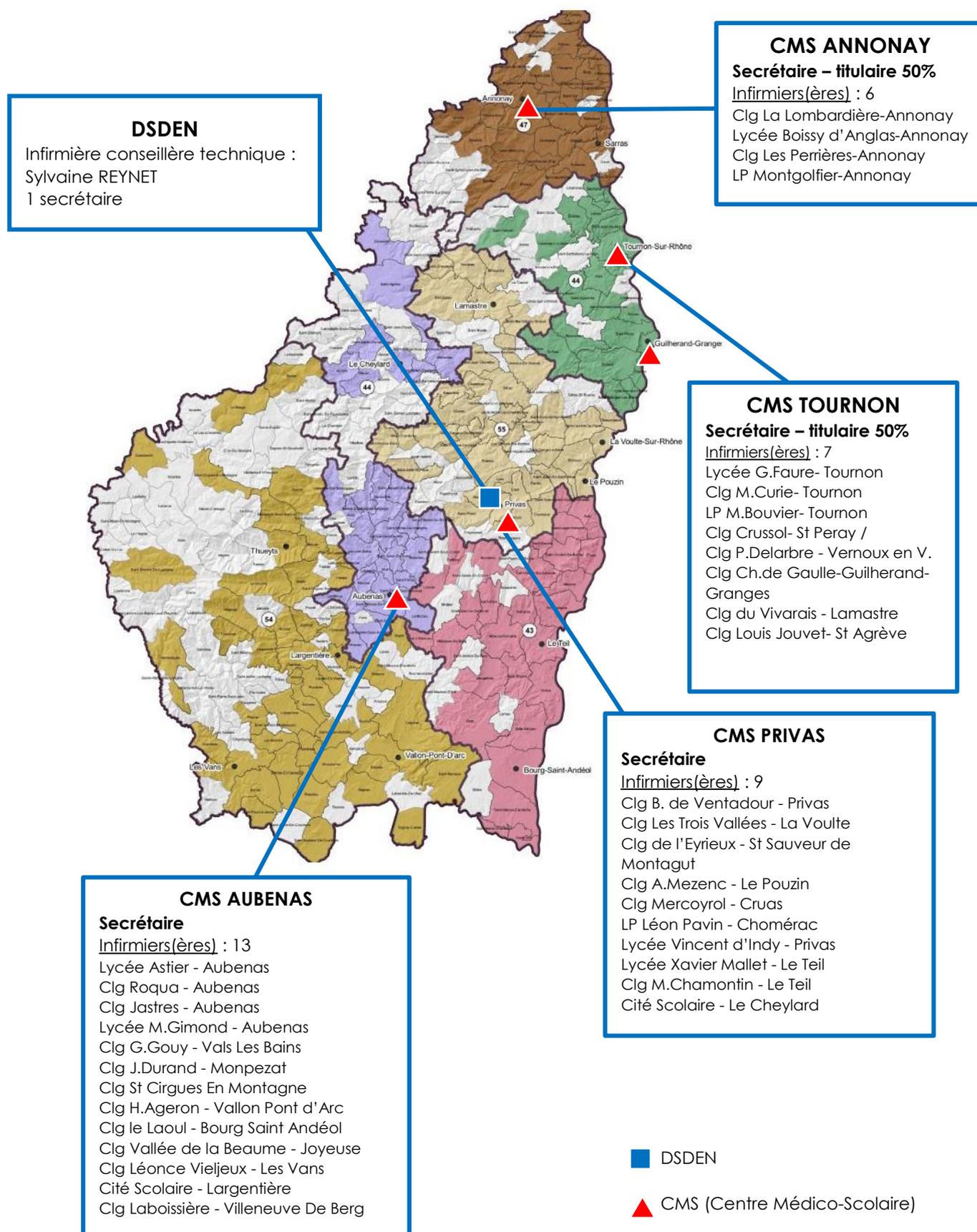
Colos apprenantes

Le dispositif « colos apprenantes » mis en place par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a été renouvelé pour les vacances d'été et d'automne. Ce dispositif a vocation à proposer des séjours de vacances à forte valeur pédagogique en intégrant diverses activités de loisirs autour de la culture, du sport, du développement durable, tout en favorisant la découverte de territoires nouveaux.

Ces séjours d'une durée de 5 jours à 11 jours et pris en charge par l'Etat ont été ouverts aux élèves de cycles 2 et 3 avec comme public prioritaire : les enfants domiciliés en quartiers politique de la ville ou en zones rurales, les enfants issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation socio-économique précaire.

Des séjours thématiques ont été proposés durant toute la période estivale sur les sites de Saint-Barthélémy-Grozon, Meyras et Albiez-Montrond par la Fédération des Œuvres Laïques ainsi que par l'Association familles rurales en nord-Ardèche et par la communauté de communes Val de Lignes.

Promotion de la santé en faveur des élèves



L'organisation pour 2023-2024

- Impulser des actions de prévention et de promotion de la santé dans le 1er degré et second degré avec un focus sur l'éducation à la sexualité ;
- Contribuer à la mise en place de la campagne de vaccination (HPV : infections à papillomavirus humains) en partenariat avec l'ARS ;
- Accompagner les établissements scolaires sur les mesures en faveur de la santé mentale des élèves ;
- Développer les Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et de l'environnement (CESCE) de réseau.

Les différents personnels et les priorités

L'**infirmier(e) scolaire** est le(a) professionnel(le) de santé de proximité. Elle/il est donc l'interlocuteur(-trice) de première intention à laquelle s'adressent les directeur(-trices) d'école dans le primaire et les chefs d'établissement dans le secondaire.

Elles/Ils sont nommé(e)s sur des postes inter-degrés : collèges, cités scolaires et les écoles du secteur ou en lycée.

Ils-elles assurent :

- Des suivis individualisés de la grande section au lycée et le dépistage de la 12ème année en 6ème ;
- Des séances d'éducation à la santé ;
- Des conseils et aide aux directeurs d'école et chefs d'établissement en matière de santé ;
- Une expertise aux diverses commissions et aux CESCE pour la mise en place des projets de promotion de la santé.

Ils-elles travaillent :

- En collaboration avec l'équipe éducative ou l'équipe de suivi de la scolarisation, dans le cadre du PAI (Projet d'Accueil Individualisé), du PAP (projet d'accompagnement personnalisé), du PPS (projet personnel de scolarisation) ;
- En réseau avec différents partenaires tels que la protection maternelle et infantile (PMI), la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Ardèche (MDPH), la Maison départementale de l'autonomie (MDA), le secteur hospitalier mais aussi les différentes structures s'intéressant à l'enfant et l'adolescent ;
- Dans le domaine de la prévention, en étroite collaboration avec les associations du département.
- Dans le département de l'Ardèche, le service de santé scolaire est directement impacté par la pénurie de médecins. Pour cette rentrée les 6 postes de médecin scolaire restent probablement vacants.

Une organisation académique permettra :

- D'organiser les travaux réglementés du département dans les lycées professionnels ;
- De traiter les demandes d'aménagement des conditions d'examens pour les candidat(e)s en situation de handicap, les dossiers de demandes d'APADHE (Accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école) et les dossiers de Centre national d'enseignement à distance (Cned) réglementés pour des raisons médicales.

La **secrétaire** assure la liaison avec les familles, les enseignant(e)s, les directeurs (-trices) d'école, les chefs d'établissement et les partenaires extérieurs.

Mme Sylvaine REYNET, **infirmière conseillère technique** apporte recommandations, conseils et expertise à l'IA-DASEN et aux établissements scolaires.

Elle intervient dans :

- La veille sanitaire en lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) ;
- La coordination des équipes de terrain ;
- La mise en place des cellules d'écoute ;
- La formation des équipes concernant le domaine de la santé.

FOCUS - L'APADHE circulaire du 3-08-2020

Ce dispositif est mis en œuvre sous l'autorité du Directeur académique en cas d'empêchement scolaire pour raisons de santé. Les responsables légaux en lien avec l'école ou l'établissement scolaire transmettent la demande à l'enseignante référente (Mme CABEZAS Sonia) à l'attention du médecin de l'éducation nationale. Le médecin donne son avis et le transmet à Mme CABEZAS qui élabore le projet en lien avec les enseignants de l'élève, communique avec les familles et assure le suivi jusqu'à la reprise des cours.



FOCUS - Campagne nationale de vaccination contre les HPV en milieu scolaire



Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont très fréquentes et hautement transmissibles, essentiellement lors des contacts sexuels. On estime ainsi que 80% de la population est en contact à un moment de sa vie avec ces virus. Souvent asymptomatiques, les infections à HPV sont parfois à l'origine de lésions précancéreuses et/ou de cancers du col de l'utérus et d'autres cancers, par exemple celui de la gorge, de la vulve ou de l'anus. La vaccination contre les HPV prévient jusqu'à 90 % de ces infections. Elle est recommandée depuis plusieurs années chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans.

Afin d'améliorer la couverture vaccinale chez les filles et les garçons et comme annoncé par le Président de la République le 28 février 2023, une campagne nationale de vaccination contre les HPV en milieu scolaire est déployée annuellement en France à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 par le ministère de la Santé et de la prévention en lien avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Les référents pour la campagne de vaccination HPV (papillomavirus Humains) sont :

- Mme **Violaine SANIAL** pour les établissements publics (06-12-11-10-43)
- Mme **Martine SEIGNOVERT** pour les établissements privés (06-10-40-77-37)

Le service social en faveur des élèves

Valérie MAILFERT conseillère technique de service social départementale (CTSS-D), responsable du service, pilote 9 assistantes de service social (ASS) et 1 conseillère technique de service social coordinatrice (CTSS-C), intervenant sur des secteurs de collèges et lycées publics du département, un secrétariat.

Les missions de la conseillère technique de service social départementale

- Représenter l'IA-DASEN dans les instances partenariales en lien avec les politiques sociales (Conseil départemental, Justice, Préfecture, ...)
- Apporter conseils techniques et expertise aux équipes de direction et aux personnels des établissements, **notamment dans le 1^{er} degré**, dans les domaines :
 - De la protection de l'enfance (assure le lien entre EN / CRIP 07 / Justice)
 - Du harcèlement (*référénte départementale*)
 - De l'absentéisme et du décrochage scolaire
 - De l'exercice de l'autorité parentale
 - De la prévention de la radicalisation (*référénte départementale*).
- Participer à l'impulsion d'actions de prévention, en lien avec les associations agréées partenaires de l'EN dans le cadre du CDESCE (comité départemental d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement),
- Participer aux commissions départementales pour les élèves à besoins particuliers (orientation en EGPA, dispositifs relais, absentéisme, bonus sociaux...)
- Intervenir, en cas d'événements graves survenus en milieu scolaire, dans la mise en place de cellules d'écoute avec le médecin Conseiller Technique, l'infirmière Conseillère Technique, le médecin de prévention et l'assistante sociale des personnels.

Les missions des assistantes de service social

Conseillères techniques des chefs d'établissement en matière de politique sociale, les ASS interviennent dans les EPLE publics du second degré auprès :

- de l'élève et sa famille.
- des équipes éducatives et pédagogiques.

Elles s'inscrivent dans la politique éducative et articulent leurs actions autour des priorités suivantes :

- Favoriser l'accès aux droits des élèves et de leurs familles.
- Favoriser la persévérance scolaire, prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- Participer à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou en risque de l'être.
- Concourir à l'inclusion scolaire.
- Participer à la politique de prévention et contribuer à l'amélioration du climat scolaire pour faire de l'école un lieu de vie accueillant et favorable aux apprentissages.

Un conseil technique téléphonique est assuré aux établissements en réseau par les conseillères techniques pour l'évaluation des situations les plus préoccupantes, en priorité dans le cadre de la protection de l'enfance et du décrochage scolaire.

Leurs actions

Actions individuelles auprès des élèves et/ou de leurs familles :

- Écoute, conseil, soutien, dans le cadre d'un accompagnement psychosocial en entretien ou visite à domicile
- Évaluation des difficultés (sociales, matérielles, personnelles) et de leur impact sur la scolarité
- Dialogue avec les familles les plus éloignées de l'école
- Médiation École-Famille

Actions collectives de prévention auprès des élèves dans le cadre des parcours citoyen et éducation à la santé

Conseil technique auprès des chefs d'établissement et de leurs équipes :

- Diagnostic social
- Participation aux projets éducatifs collectifs
- Contribution aux projets de chaque élève
- Participation aux différentes instances institutionnelles

Rédaction et transmission d'écrits professionnels

Environ deux mille élèves bénéficient chaque année scolaire d'un accompagnement social personnalisé pour faciliter leur scolarité.

Focus

- **L'accompagnement à la vie étudiante et à l'autonomie des élèves de Terminale :**
 - Interventions collectives et accompagnements individuels, en particulier dans la constitution du dossier social étudiant (DSE) en lien avec le service social en faveur des étudiants du CROUS,
 - Élaboration et actualisation de documents d'information à destination des futurs étudiants.
- **Des actions pour prévenir toutes formes de violences et construire une culture commune de prévention :**
 - Prévention des violences faites aux enfants : présentation du **dispositif de protection de l'enfance** auprès des personnels des collèges et formation des nouveaux personnels de direction dans le 1^{er} degré ;
 - Prévention du harcèlement en milieu scolaire : la « **médiation par les pairs** » ou le programme « **Sentinelles et référents en milieu scolaire** » sont des dispositifs qui mettent en valeur la capacité des élèves à s'investir au quotidien, avec les membres de la communauté éducative, pour améliorer le climat scolaire et promouvoir leur engagement citoyen ; le **programme pHARe** vient renforcer cette dynamique d'engagement des établissements dans la lutte contre le harcèlement.
- **Le développement des compétences psycho-sociales des élèves** à travers diverses actions collectives.

Prévention du harcèlement scolaire : Programme pHARe

Le harcèlement scolaire se définit comme une violence répétée – verbale, physique et/ou psychologique – de la part d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un élève qui ne peut se défendre.

Le harcèlement à l'école est reconnu comme un délit depuis la loi du 2 mars 2022. Le cyberharcèlement quant à lui s'appuie sur des outils numériques ; il vient ainsi renforcer le harcèlement scolaire, se poursuivant en dehors de l'établissement.

La prévention et le traitement de toutes les situations de harcèlement scolaire est une priorité du ministère de l'Education nationale.

Le programme pHARe vient renforcer les moyens pour lutter contre les phénomènes d'intimidation et de harcèlement :

- éduquer pour prévenir grâce à des outils pédagogiques et éducatifs (méthode de la préoccupation partagée, outils de développement des compétences psychosociales chez les élèves ...),
- former une communauté protectrice de personnels pluricatégoriels,
- intervenir efficacement sur les situations.

En 2022/2023, le programme pHARe s'est déployé sur l'Académie, et plus spécifiquement sur notre département à travers :

- la formation des équipes de direction des collèges et des inspecteurs du premier degré,
- la formation de l'ensemble des directrices/directeurs d'école,
- la formation des équipes ressources au sein des circonscriptions du 1^{er} degré et d'équipes protectrices en collège sur les bassins d'enseignement,
- la mise en œuvre progressive du programme sur les écoles et collèges :
 - Formalisation d'un protocole de traitement des situations,
 - Formation d'équipes d'élèves-ambassadeurs en collèges,
 - Ateliers de sensibilisation pour les parents,
 - Repérage et organisation des 10h d'apprentissages annuels pour les élèves du CP à la 3^{ème}.

Le programme pHARe est venu enrichir le dispositif de prévention départemental, piloté par les référents départementaux.

A la rentrée 2023 de nouvelles mesures viennent compléter celles déjà en place, afin de prévenir les situations d'intimidation et de harcèlement, et de traiter avec plus d'efficacité et de rapidité les situations les plus complexes :

- la généralisation du programme pHARe à tous les lycées,
- la désignation d'un coordonnateur harcèlement dans chaque collège,
- la mobilisation d'un nouveau cadre réglementaire permettant de changer d'école un élève auteur de harcèlement,
- en octobre, recrutement d'un référent départemental pour la lutte contre le harcèlement.

Accompagner les personnels

Le service médical et social de prévention

*Des interlocuteurs privilégiés dans le département soumis au secret médical et professionnel.
À l'interface de la vie professionnelle et personnelle de l'agent.*

Sur RDV auprès du secrétariat, par mail ou par téléphone tous les jours de 9h à 12h.

Service médical des personnels

- Consultation par le médecin de prévention sur rendez-vous à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale à PRIVAS
- Pour tout personnel Education nationale, fonctionnaire contractuel ou vacataire, enseignant 1^{er} degré et 2nd degré, public ou privé, administratif, personnel médical et social, personnel d'éducation et de direction, AESH ou autres jusqu'à la retraite.
- Toute problématique de santé ou de santé au travail.
- Compatibilité de la santé avec le travail/ adaptation du travail pour préserver l'état de santé.
- Consultations médicales et entretiens pour toute problématique de santé, de handicap, de difficulté professionnelle, de mal être au travail, d'addiction.
- Congé maladie, congé longue maladie, temps partiel thérapeutique, aménagement de poste, mutation médicale, maladie professionnelle et accident de service, *Risques psychosociaux (RPS)*, agression et acte de violence, reconversion professionnelle, risque sanitaire, prévention des risques professionnels, visite d'établissement avec l'inspecteur santé sécurité au travail.
- Membre de la Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail départementale (FSSSCTD)

Service social des personnels

Le service social des personnels est un service spécialisé qui s'inscrit dans la prévention et la prise en charge des difficultés rencontrées par les personnels à l'interface entre vie privée et vie professionnelle.

Il s'adresse à tous les personnels, titulaires ou non titulaires, publics ou privés, en activité ou non. Il ne prend cependant pas en charge, notamment au regard de l'action sociale, certaines catégories de personnels relevant de contrats de droit privé, toutefois reçus à leur demande en vue d'une information ou d'une orientation si besoin.

Les assistantes sociales ont un rôle d'écoute, d'information, d'orientation, d'aide et de médiation lors de difficultés professionnelles, personnelles et / ou financières.

Après évaluation des situations, les assistantes sociales exercent une mission d'expertise sociale dans le domaine individuel, mais peuvent aussi mettre en place des actions collectives. (CAAS, FSSSCTD, ...).

Domaines d'intervention :

- **Professionnel** : difficultés liées au travail, souffrances au travail, conflits, horaires, trajets, mutation, postes adaptés, reclassement, ...
- **Santé** : difficultés sociales, professionnelles et administratives résultant de problèmes de santé, congés de maladie, invalidité, dépendances, handicap, ...
- **Problématiques personnelles et/ou familiales** : rupture familiale, logement, décès, difficultés financières, parentalité ...
- **Informations diverses** : statut, législation, formation, droits sociaux, retraite, action sociale, ...

L'assistante sociale est tenue au secret professionnel. Sa déontologie garantit la confidentialité des entretiens.

Autres missions du Service Médical et Social des personnels :

- Prise en charge des R.P.S (Risques psychosociaux) ;
- Pilotage et participation aux cellules d'écoute pour les personnels.

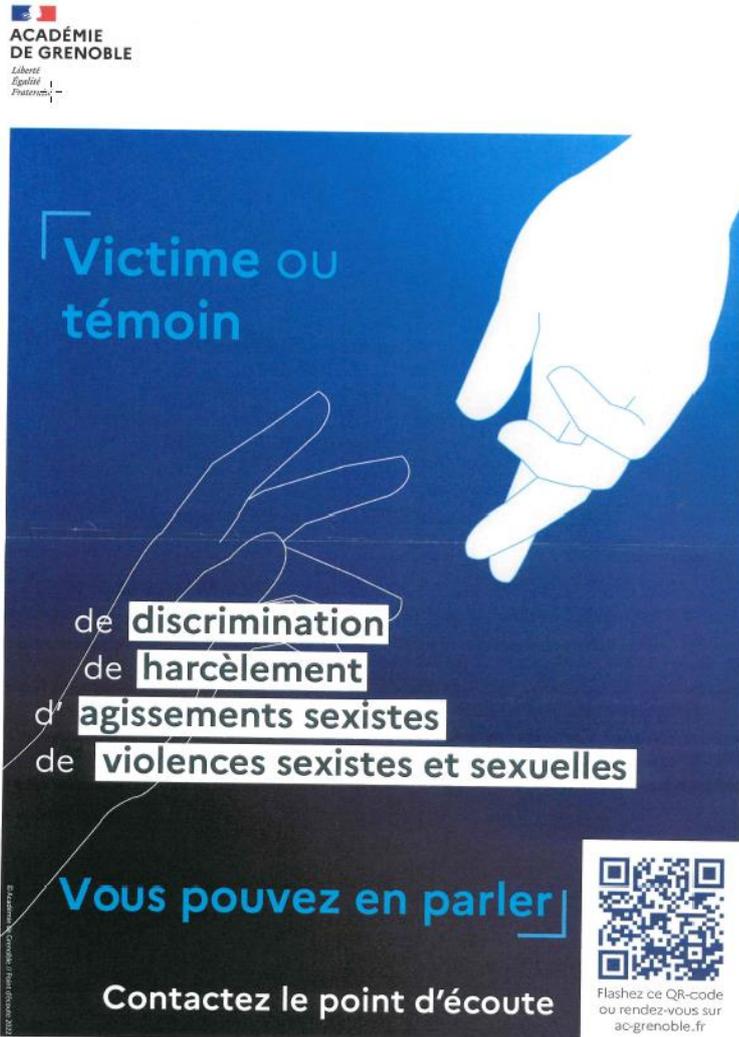
Secrétariat : Brigitte SUDRE

Médecin de prévention : Dr Laurence MAILHES

Assistante sociale des personnels : Muriel ENGELBACH

« Point Ecoute » dédié aux discriminations, harcèlements, agissements sexistes ou VSS

<https://www1.ac-grenoble.fr/actualites/point-d-ecoute-dedie-aux-discriminations-harcelements-agissements-sexistes-ou-vss-123728> ou QR CODE sur affiche



Si vous êtes agente ou agent au sein de l'académie de Grenoble, que vous pensez être victime et/ou témoin de discrimination, de harcèlement moral et/ou sexuel, d'agissements sexistes, de violences sexistes et/ou sexuelles, le point d'écoute est là pour vous accompagner.

Le point d'écoute est là pour vous accompagner : Vous êtes agente ou agent, candidate ou candidat au sein de l'académie de Grenoble ? Pensez-vous être victime et/ou témoin de discrimination, de harcèlement moral et/ou sexuel, d'agissements sexistes, de violences sexistes et/ou sexuelles ?

Prenez rendez-vous avec le point d'écoute de façon anonyme :

<https://ppe.orion.education.fr/auvergnerhonealpes/itw/answer/s/iKNCffYdlT/k/cNfXkgS>

Une personne chargée de vous écouter vous recontactera dans un délai de 8 jours maximum (hors congés scolaires). Cette plateforme n'est pas dédiée aux cas d'urgence absolue. En cas de besoin, contactez votre médecin.

Garanties apportées par le point d'écoute

Les demandes déposées auprès du point d'écoute **sont** anonymes et prioritaires.

Les répondantes et répondants sont des assistantes et assistants sociaux formés au signalement d'actes de discrimination, de harcèlement moral et/ou sexuel ou de violences sexistes et/ou sexuelles. Elles ou ils sont chargés de vous écouter dans de strictes conditions de confidentialité et de secret professionnel. Votre anonymat est garanti et ne pourra être levé, sauf votre accord.

En cas de doute ou pour plus d'information, vous êtes invités à prendre connaissance des autres dispositifs de signalement existants.

Autres dispositifs d'information, d'orientation et de signalement

Numéros d'information et d'orientation des victimes

- « Violence Femmes Info », plateforme d'écoute des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles : **39 19**
- « Viols Femmes Informations », plateforme de l'association CFCV : **0 800 05 95 95**
- L'association européenne contre les Violences faites aux femmes au travail : **01 45 84 24 24** | contact@avft.org
- Numéro d'aide de l'association France Victimes : **116 006**
- Le numéro : 3018 (gratuit et anonyme, ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 23h) Site <https://e-enfance.org/>
- Une application « **3018** » a été lancée le 8 février 2022.

Dispositifs de signalement

- Contacter un agent de police afin de signaler des violences conjugales, sexistes et sexuelles : www.service-public.fr/cmi
- Plateforme gouvernementale de signalement de violences sexistes et sexuelles : <https://arretonslesviolences.gouv.fr>
- Signalements de discriminations auprès du [Défenseur des droits](http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations) : 39 28 ou www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations
- « PHAROS », plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements de contenus de l'internet : www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1

Trouvez de l'aide près de chez vous

- Contacter le centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de votre territoire : [Ardèche, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie](#)
- Plateforme numérique des Solidarités de Grenoble : www.solidarites-grenoble.fr
- Plateforme numérique des Solidarités de Chambéry : <https://solidarites.chambery.fr>

Numéros d'écoute, dispositifs d'information et d'orientation pour les victimes dans des situations non prises en charge par le point d'écoute

- Allô Enfance en danger : **119**
- Numéro vert « Non au harcèlement » contre le harcèlement en milieu scolaire : **30 18**. Voir notre [page dédiée](#)
- Écoute des parents d'enfants en situation de handicap : **0 805 805 110**
- Cellule Aide Handicap École, accessible aux personnes malentendantes : **0800 730 123**

Ressources humaines de proximité

Le service des ressources humaines de proximité dans l'académie de Grenoble

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/le-service-des-ressources-humaines-de-proximite-dans-l-academie-de-grenoble-121497>

Conformément à l'agenda social arrêté par la direction générale des ressources humaines du Ministère, une offre de service personnalisée d'accompagnement, de conseil et d'information est proposée à l'ensemble des personnels de l'académie de Grenoble.

Aux côtés de l'ensemble des acteurs des ressources humaines, de la prévention et du service médico-social de l'académie et des départements, un nouvel interlocuteur est à votre écoute : le conseiller RH de proximité.

Le conseiller ou la conseillère RH de proximité :



- accompagne les personnels désireux de s'informer sur leur déroulement de carrière, d'évoluer professionnellement, de valoriser leurs compétences,
- propose un soutien aux personnels en difficulté ou victimes d'atteinte à leur image ou à leur intégrité.

Au cœur d'un réseau constitué des acteurs académiques et départementaux des ressources humaines, du service médico-social, du service de prévention et des partenaires institutionnels sur le territoire de l'académie, il - elle est formé(e) à l'écoute active et bienveillante et soumis(e) à une charte déontologique.

Garant(e) de la confidentialité des échanges, il - elle reçoit les agents qui le - la sollicitent dans un lieu neutre et proche de leur affectation. Il - elle s'engage à apporter une réponse à la question posée dans les meilleurs délais.

Ardèche -Drôme

DDRHT Directeur Délégué des Ressources Humaines Territorialisées : Xavier FAVREAU (Ardèche – Drôme)

CRHp Conseillère RH de proximité : Flore MIGNON

<https://rh-proximite.education.gouv.fr/proxirh/gre/accompagnement.jsf>

ce.proxirh07@ac-grenoble.fr

Le Partenariat avec la MGEN : le réseau PAS

<https://pia.ac-grenoble.fr/portail/104/article/consultations-de-soutien-psychologique/soutien-psychologique-reseau-pas>

Le Rectorat et les Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, en partenariat avec la MGEN, mettent à votre disposition des lieux d'accueil, d'écoute et de parole : le réseau PAS (Prévention, Aide, Suivi). Ce dispositif national d'écoute et de soutien psychologiques, assuré en toute confidentialité par une équipe de psychologues, destiné à tous les personnels de l'Éducation nationale, est accessible 24h/24 et 7 jours/7 au 0 805 500 005 (Service et appel gratuits).

Le réseau PAS c'est un dispositif gratuit et accessible à tous les personnels de l'Éducation nationale, adhérents ou non à la MGEN ; la possibilité lors d'entretiens avec des écoutants de faire le point en toute confidentialité, dans le respect de la vie privée, du secret professionnel et médical ; des réponses immédiates et adaptées à chaque situation, avec une orientation si nécessaire vers des dispositifs sociaux ou médicaux appropriés.



VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE
OU PERSONNELLE ?

**ÉCHANGEZ
AVEC UN(E)
PSYCHOLOGUE**

en face-à-face
à l'Espace d'Accueil
et d'Écoute

par téléphone
du lundi au vendredi

Appelez le

0 805 500 005 Service à appel
gratuits

Service anonyme,
confidentiel et gratuit
Réservé aux agents du MENESR



L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ EN ARDÈCHE

Le premier degré

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Ardèche est chargée d'assurer la gestion mutualisée des personnels de l'enseignement privé sous contrat du 1^{er} degré pour tous les départements de l'académie de Grenoble.

Ainsi, c'est le SMEP-1D, service mutualisé de l'enseignement privé 1^{er} degré, qui assure la gestion de tous les enseignants du 1^{er} degré privé des 5 départements de l'académie : maîtres contractuels, maîtres agréés et suppléants (maîtres auxiliaires).

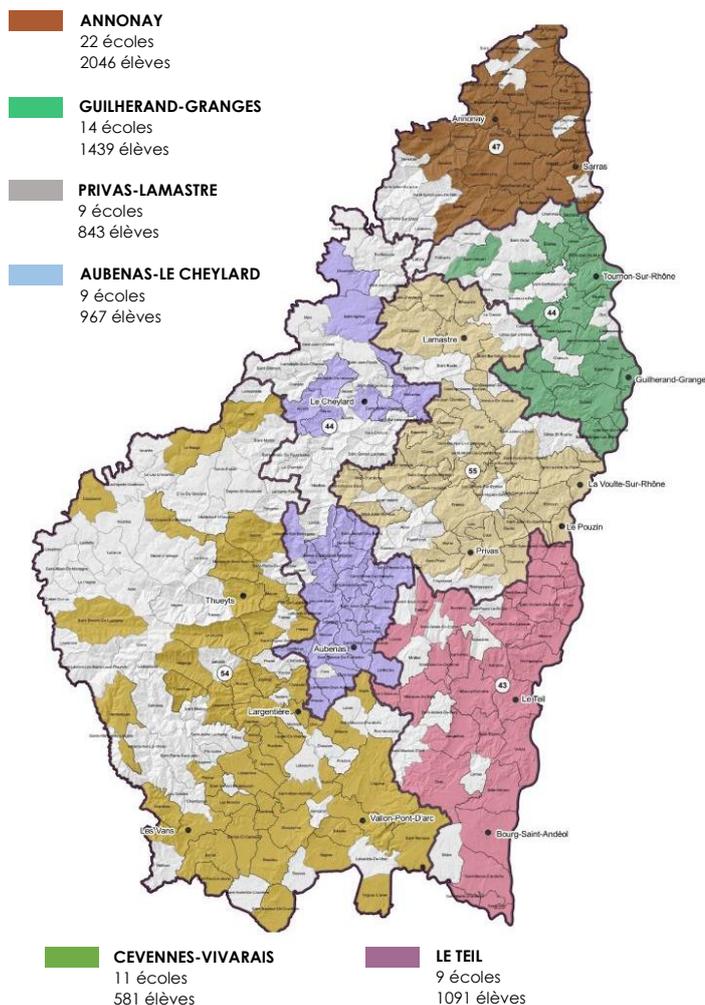
Cette gestion recouvre à la fois la gestion individuelle et la gestion collective des enseignants :

Gestion individuelle : ensemble de la gestion administrative et financière des personnels du 1^{er} degré privé ;

Gestion collective : ensemble des opérations relatives au mouvement et à l'avancement, campagnes relatives aux temps partiels, gestion et suivi des diverses positions des personnels.

Si la gestion des personnels est mutualisée au sein de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ardèche, chaque **directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN)** de département reste néanmoins compétent pour la gestion des moyens, le suivi pédagogique des enseignants de son département, et pour toutes les questions qui relèvent de l'aspect éducatif.

Les effectifs prévisionnels pour les écoles privées sous contrat et hors contrat à la rentrée 2023 sont de 6992 élèves (prévisions des chefs d'établissement)



Commentaires

Le ministère prévoit une baisse des effectifs pour la rentrée 2023 puisque les prévisions indiquent 110 élèves de moins que le constat 2022.

Le département comptera alors 73 écoles privées sous contrat et 6 établissements privés hors contrat.

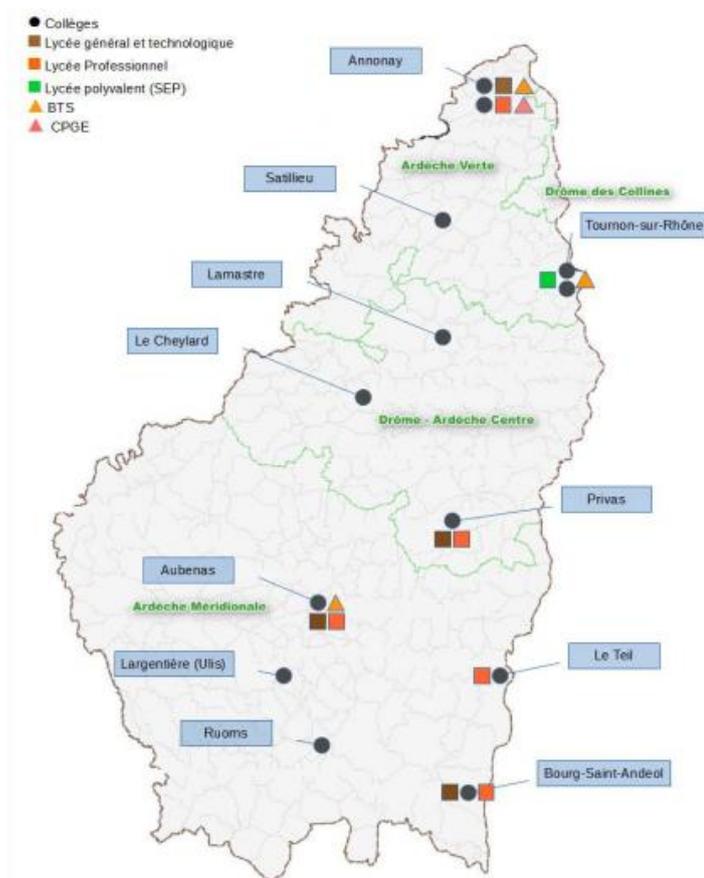
Focus

Le Directeur académique de l'Ardèche préside la commission consultative mixte interdépartementale (CCMI). Cette instance représentative des maîtres des établissements d'enseignement privés, réunit les représentants de l'administration et les représentants des personnels. La composition de cette dernière a été renouvelée pour 4 ans suite aux élections professionnelles de décembre 2022.

A la rentrée 2023, le département de l'Ardèche comptera 1 instituteur et près de 400 professeurs des écoles du 1^{er} degré privé. Par ailleurs, une centaine de suppléants, maîtres auxiliaires, est recrutée chaque année pour assurer les remplacements des personnels titulaires.

M.Papin, nouveau directeur diocésain de l'Ardèche a pris ses fonctions en septembre 2023.

Le second degré



Collèges	Prévisions d'effectifs 2023
ANNONAY Notre Dame	603
ANNONAY Sacré Cœur	696
AUBENAS St François d'Assise	761
BOURG ST ANDEOL Rivier	534
CHEYLARD (LE) St Louis	141
LAMASTRE C. De Foucauld	83
LARGENTIERE Le Portalet	210
PRIVAS Sacré Cœur	209
RUOMS St Joseph	262
SATILLIEU St Joseph du Val d'Ay	247
TEIL (LE) Présentation de Marie	231
TOURNON Notre Dame	495
TOURNON St Louis	567
TOTAL Collèges	5016

Lycée général et techno	Prévisions d'effectifs 2023
ANNONAY Saint Denis	1425
AUBENAS Jules Froment	686
BOURG ST ANDEOL Marie Rivier	483
PRIVAS Sacré Cœur - Notre Dame	163
Lycée professionnel	
ANNONAY M. Seguin	558
AUBENAS Jules Froment	271
BOURG ST ANDEOL Marie Rivier	215
PRIVAS Notre Dame	214
TEIL (LE) St André	234
Lycée polyvalent	
TOURNON Sacré Cœur	592
TOTAL Lycées	4626

L'offre de langues vivantes au collège et au lycée

L'offre de langues vivantes au collège

Collèges	LV2 enseignées			LV2 en 6ème (ex-bilangue)
	LV2 allemand	LV2 espagnol	LV2 italien	Langue enseignée
ANNONAY Collège Notre Dame	X	X	X	Allemand LV2 6ème
ANNONAY Collège du Sacré-Coeur	X	X		Allemand LV2 6ème
AUBENAS Collège Saint François d'Assise	X	X	X	
BOURG SAINT ANDEOL Collège Rivier	X	X	X	Allemand LV2 6ème
LE CHEYLARD Collège Saint-Louis	X	X		
LAMASTRE Collège C.de Foucault	X	X		
LARGENTIERE Collège Le Portalet	X	X		
PRIVAS Collège du Sacré-Coeur	X	X	X	
RUOMS Collège Saint-Joseph	X	X		
SATILLIEU Collège Saint-Joseph Val d'Ay	X	X		
LE TEIL Collège La Présentation	X	X		
TOURNON Collège Notre-Dame	X	X	X	
TOURNON Collège Saint-Louis	X	X	X	

Tous les collèges privés proposent la langue vivante 1 Anglais.

L'offre de langues vivantes au lycée

LGT St Denis ANNONAY	LP Jules Frioment AUBENAS	LGT Sacré-coeur Notre Dame PRIVAS
anglais	Anglais	Anglais
allemand	espagnol	allemand
espagnol	Section européenne anglais	espagnol
italien	Italien	italien
	LGT Marie Rivier BOURG SAINT ANDEOL	
	Anglais	LPO Sacré cœur TOURNON
LP Marc Seguin ANNONAY	allemand	Anglais
Anglais	espagnol	allemand
allemand	italien	espagnol
espagnol	Section européenne espagnol	italien
italien		Section européenne anglais
Section européenne anglais	LP Marie Rivier BOURG SAINT ANDEOL	
	anglais	LP Notre-Dame PRIVAS
LGT Jules Froment AUBENAS	espagnol	anglais
anglais	italien	espagnol
allemand		
espagnol	LP Saint André LE TEIL	
italien	anglais	
Section européenne anglais	espagnol	

Les langues vivantes peuvent être offertes en LV 1, LV2 et/ou LV3. Il convient de se rapprocher des établissements pour connaître les modalités d'organisation.

Les formations Post Bac

LGT St Denis ANNONAY

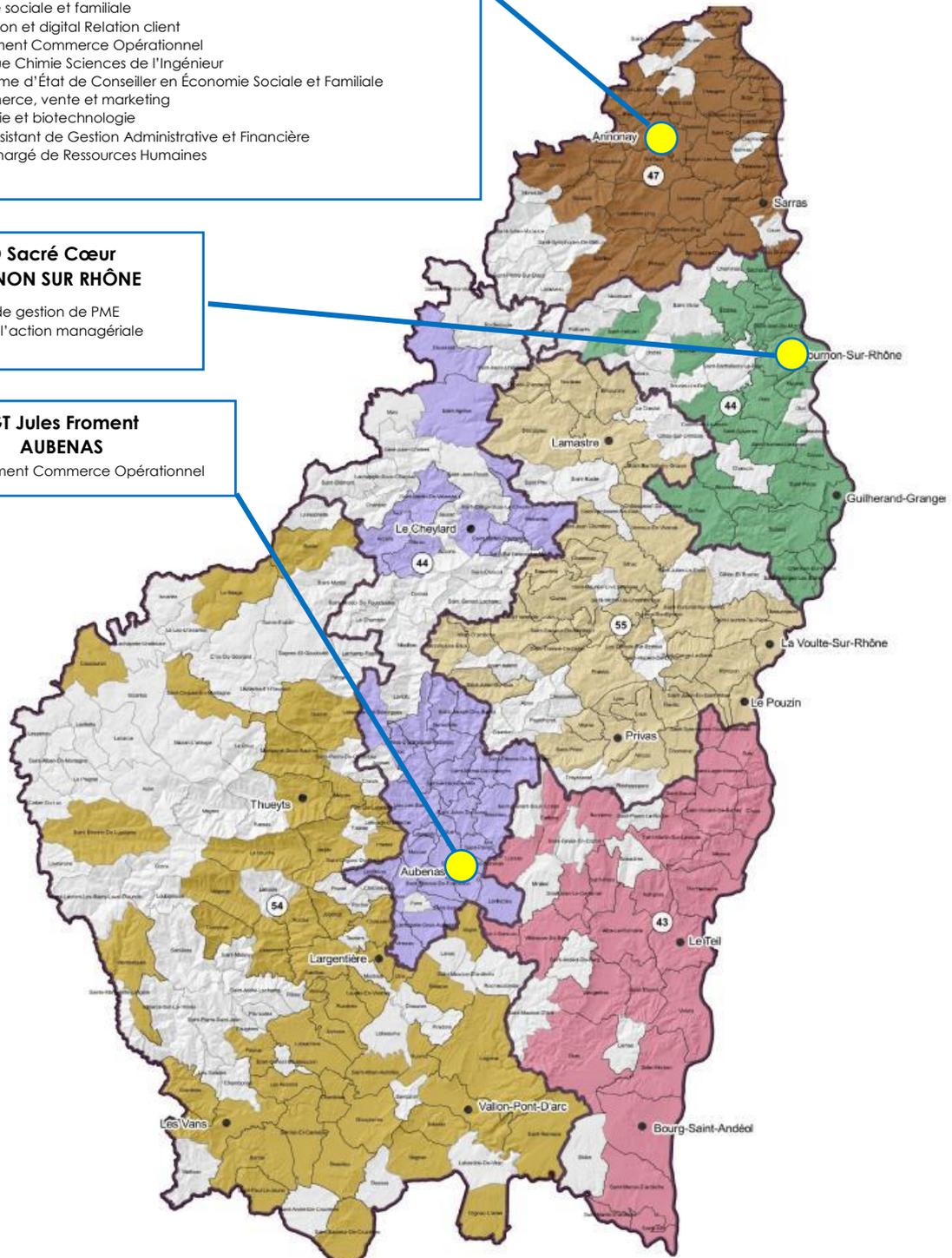
- BTS Services informatiques aux organisations (CSIO)
- BTS Gestion de PME
- BTS Bioanalyses et contrôle
- BTS Comptabilité et gestion
- BTS Economie sociale et familiale
- BTS Négociation et digital Relation client
- BTS Management Commerce Opérationnel
- CPGE Physique Chimie Sciences de l'Ingénieur
- DECSF : Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale et Familiale
- Licence commerce, vente et marketing
- Licence Biologie et biotechnologie
- Licence pro Assistant de Gestion Administrative et Financière
- Licence pro Chargé de Ressources Humaines

LPO Sacré Cœur TOURNON SUR RHÔNE

- BTS Assistant de gestion de PME
- BTS Support à l'action managériale

LGT Jules Froment AUBENAS

- BTS Management Commerce Opérationnel





ANNEXES



Liste des personnels d'encadrement

Thierry AUMAGE

Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Éducation nationale
ce.dsden07-cabinet@ac-grenoble.fr

Isabelle CHAILLAN

Secrétaire générale
ce.dsden07-sg@ac-grenoble.fr

Cédric JESIONOWSKI

Adjoint au Directeur académique, chargé du 1^{er} degré
ce.dsden07-iena@ac-grenoble.fr

Inspecteurs de l'Éducation nationale Conseiller techniques

Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation : **Pascal RECK**
☎ 04 75 66 93 05 ✉ ce.dsden07-iio@ac-grenoble.fr

Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de l'ASH : **Agnès LEGROS**
☎ 04 75 66 93 08 ✉ ce.dsden07-ash@ac-grenoble.fr

Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de l'Instruction en famille : **Sophie DESBRUN**
☎ 04 75 82 35 32 ✉ sophie.desbrun@ac-grenoble.fr

Inspecteur du service Jeunesse Engagement Sport : **Olivier PARENT**
☎ 06 78 00 86 17 ✉ ce.sdjes07@ac-grenoble.fr

IEN de Circonscription

ANNONAY

Jean-Loup NAVET ☎ 04 75 33 71 21 ✉ ce.dsden07-ien-annonay@ac-grenoble.fr

CHEYLARD

Annelise BARBERO ☎ 04 75 35 01 11 ✉ ce.dsden07-ien-aubenas-le-cheylard@ac-grenoble.fr

CEVENNES-VIVARAIS

Fabien DARNE ☎ 04 75 35 68 33 ✉ ce.dsden07-ien-cevennes-vivarais@ac-grenoble.fr

GUILHERAND-GRANGE

Patrick RANC ☎ 04 75 44 69 09 ✉ ce.dsden07-ien-guilherand-granges@ac-grenoble.fr

LE TEIL

Carole PREULIER ☎ 04 69 26 81 53 ✉ ce.dsden07-ien-le-teil@ac-grenoble.fr

PRIVAS- LAMASTRE

Ingrid LAVALLEE ☎ 04 75 66 93 33 ✉ ce.dsden07-ien-privas-lamastre@ac-grenoble.fr

UNSS de l'Ardèche

Bénédicte CASADO, Directrice, Tél. 04 75 64 55 90

Directeur du CIO d'Annonay

Brice OLIVER, Tél. 04 75 33 29 67

Directrice du CIO d'Aubenas

Isabelle ROMEYER, Tél. 04 75 93 72 88

EAIO Privas

Isabelle ROMEYER, Tél. 04 75 66 93 34

Personnels de direction des lycées

Annonay

- ♦ **Lycée Boissy d'Anglas**, ☎ 04 75 69 25 50
Odile BAUSSART, Provisseure
Sabine LAROQUE, Provisseure-adjointe
- ♦ **Lycée professionnel Montgolfier**, ☎ 04 75 32 41 50
Marie-Laure REBOULET, Provisseure

Aubenas

- ♦ **Lycée Astier**, ☎ 04 75 35 09 77
Gilles THABUY, Provisseur
Benoit VINCENT, Provisseur adjoint
- ♦ **Lycée Marcel Gimond**, ☎ 04 75 35 40 88
Mostapha KRIAT, Provisseur
Alex CAPOT, Provisseur adjoint
- ♦ **Lycée agricole Olivier de Serre**, ☎ 04 75 35 17 55
Matthieu PREVOST, Provisseur
Jeremie ANNICETTE-MONDELIS, Provisseur adjoint

Le Cheylard

- ♦ **Lycée général et technologique**, ☎ 04 75 29 13 66
Sandrine GERARDIN, Provisseure
Sandrine FERRIER, Provisseure adjointe

Chomérac

- ♦ **Lycée professionnel Léon Pavin**, ☎ 04 75 65 10 44
Christophe GIMENO, Provisseur

Largentière

- ♦ **Lycée professionnel Hôtelier**, ☎ 04 75 39 13 64
Christophe BERNASCONI, Provisseur
Jimmy CAMBA, Provisseur adjoint

Privas

- ♦ **Lycée Vincent d'Indy**, ☎ 04 75 66 38 00
Laurent MONNEY, Provisseur
Frédérique MAZON, Provisseure adjointe

Le Teil

- ♦ **Lycée Xavier Mallet**, ☎ 04 75 92 22 00
Sylvain SOUCHON, Provisseur
Christèle BLACHON, Provisseure adjointe

Tournon

- ♦ **Lycée Gabriel Faure**, ☎ 04 75 08 21 33
Anahita BIANQUIS, Provisseure
Gwendolin NOEL, Provisseure adjointe
- ♦ **Lycée professionnel Marius Bouvier**, ☎ 04 75 07 86 50
Nicolas CHARREL, Provisseur
Serge FRISCIA, Provisseur adjoint

Personnels de direction des collèges

Annonay

♦ Collège de la Lombardière, ☎ 04 75 32 39 70
Emmanuelle PRUVOT MILLET, Principale
Pascale MONNERON, Principale adjointe
♦ Collège des Perrières, ☎ 04 75 67 07 20
Bernard BONNEVILLE, Principal
Sandrine BOURG, Principale adjointe

Aubenas

♦ Collège de Jastres, ☎ 04 75 35 55 33
Nadia LAMAIRE, Principale
♦ Collège Roqua, ☎ 04 75 93 52 32
Caroline GEOFFRAY, Principale
Mireille CHARPENTIER, Principale adjointe

Bourg-Saint-Andéol

♦ Collège Le Laoul, ☎ 04 75 54 85 30
Thierry INGRASSIA, Principal
Alexandra BERBAIN, Principale Adjointe

Le Cheylard Cité scolaire

♦ Collège des 2 vallées, ☎ 04 75 29 13 66
Sandrine GERARDIN, Provisseure
Sandrine FERRIER, Provisseure adjointe

Cruas

♦ Collège Albert Mercoyrol, ☎ 04 75 92 04 94
Anne CHANTRELLE, Principale

Guilherand Granges

♦ Collège Charles De Gaulle, ☎ 04 75 44 64 86
Sandra MERIAUDEAU, Principale
Corinne BOTTEGA, Principale Adjointe

Joyeuse

♦ Collège Vallée de la Beaume, ☎ 04 75 39 42 46
Emmanuel DUMONT, Principal

Lamastre

♦ Collège du Vivarais, ☎ 04 75 06 42 49
Valérie THOMAS, Principale

Largentière

♦ Collège La Ségalière, (cité scolaire) ☎ 04 75 39 13 64
Christophe BERNASCONI, Provisseur
Jimmy CAMBA, Provisseur adjoint

Montpezat-sous-Bauzon

♦ Collège Joseph Durand, ☎ 04 75 94 43 29
Sami KILOUCHI, Principal

Le Pouzin

♦ Collège Alex Mézenc, ☎ 04 75 85 01 36
Nathalie ARGAUD, Principale

Privas	♦Collège Bernard de Ventadour, ☎ 04 75 66 93 80 David VAN OUTRYVE, Principal Hélène BRUNEAU, Principale adjointe
Saint-Agrève	♦Collège Louis Jovet, ☎ 04 75 30 15 32 José FORNS, Principal
St-Cirgues en Montagne	♦Collège de la Montagne ardéchoise, ☎ 04 75 38 91 79 Pascale DUTHEL, Principale
Saint Péray	♦Collège de Crussol, ☎ 04 75 40 24 90 Sophie PEILLARD, Principale Delphine BALDOVI, Principale adjointe
St Sauveur de Montagut	♦Collège de l'Eyrieux, ☎ 04 75 65 40 54 Florence TESSIER, Principale
Le Teil	♦Collège Marcel Chamontin, ☎ 04 75 49 53 30 Hervé PARCOLLET, Principal Valérie MALHAIRE, Principale adjointe
Tournon-sur-Rhône	♦Collège Marie Curie, ☎ 04 75 07 20 80 Mickaël VIDAUD, Principal Christophe BELLINGER, Principal adjoint Hélène LEVACHER-HECK, Principale adjointe
Vallon Pont d'Arc	♦Collège Henri Ageron, ☎ 04 75 88 03 66 Loïc MUTEL, Principal
Vals les Bains	♦Collège Georges Gouy, ☎ 04 75 37 46 35 Amina BENCHEIKH, Principale Barbarella PEDARD, Principale adjointe
Les Vans	♦Collège Léonce Vieljeux, ☎ 04 75 37 24 36 Marie-Noëlle PAUL, Principale
Vernoux-en-Vivarais	♦Collège Docteur Pierre Delarbre, ☎ 04 75 58 14 65 Mathieu RIGOLOT, Principal
Villeneuve-de-Berg	♦Collège Laboissière, ☎ 04 75 94 81 27 Fabrice WOELFLIN SAUVAGE, Principal Audrey DIAZ, Principale adjointe
La Voulte-sur-Rhône	♦Collège les Trois Vallées, ☎ 04 75 62 01 88 Thierry HUAN, Principal Cyril GUIRAMAND-JARRY, Principal adjoint

Directeur de Publication :
Thierry AUMAGE, IA-DASEN de l'Ardèche

Coordonnatrices de rédaction et d'édition :
Béregère JOANNY – Alice BARRET-BOUGEARD

Technicien de fabrication :
David FAUGIER



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Ardèche

18 place André Malraux, CS 10627 07006 PRIVAS Cédex - Téléphone : 04 75 66 93 00
Mèl : ce.dsden07@ac-grenoble.fr
site web : www.ac-grenoble.fr/dsden07/

